



BDP-Modwoam

Bongo Doit Partir - Mouvement des Descendants de Wongo, Okwêrêt, Akoma Mba et Mumbina

Le parti de la 3^e Voi(e)(x)

PLAN POUR UNE PRISE DE POUVOIR IMMEDIATE PAR LE PEUPLE GABONAIS

Proposition du BDP-Modwoam à la nation gabonaise et à son opposition

Le 28 août 2012

A l'attention :

- des partis politiques et regroupements de partis politiques de l'opposition;
- des associations de la société civile partisans du changement immédiat ;
- des syndicats et des travailleurs à la recherche du mieux-être;
- du clergé et des groupes religieux défendant la dignité humaine;
- des étudiants des collèges, lycées et universités ;
- de la diaspora gabonaise de l'opposition dans toute sa diversité ;
- du Peuple gabonais des villes et des villages.

DANS CE DOCUMENT

Préambule (Page 2)

A. LES ENJEUX DE LA LUTTE : FAIRE UN CHOIX CLAIR ENTRE EVINCER LES BONGO OU NEGOCIER AVEC LES BONGO (Page 5)

B. ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE OU POURQUOI LES COMBATS MENES JUSQU'A PRESENT NE PEUVENT ABOUTIR SOUS LEURS FORMES ACTUELLES (Page 7)

C. LES PISTES DU CHANGEMENT IMMEDIAT AU GABON (Page 7)

C.1. De la piste de la France et/ou des Etats-Unis et de la Communauté internationale (Page 8)

C.2. Des « concertations nationales » ou du fléau du consensus permanent et des négociations permanentes avec le pouvoir (Page 9)

C.3. Du combat d'André Mba Obame dans le cadre du contentieux électoral de 2009 (Page 11)

C.4. Du combat pour la biométrie intégrale au Gabon (Page 17)

C.5. Du projet de « conférence nationale souveraine » (Page 17)

C.6. La troisième voie : une « Assemblée constituante » citoyenne (Page 18)

D. PLAN POUR UNE PRISE DE POUVOIR IMMEDIATE PAR LE PEUPLE GABONAIS (Page 19)

D.1. Du processus de conciliation des projets de «Conférence nationale souveraine» et d'«Assemblée constituante citoyenne» (Page 19)

D.2. De la « conférence nationale souveraine » comme « déclic insurrectionnel » (Page 20)

D.3. Du passage obligé d'un ultimatum à Ali Bongo et au régime Bongo/PDG (Page 21)

E. PROCESSUS ET CHRONOGRAMME INSURRECTIONNELS (Page 22)

Etape I : mise en place d'un « comité d'organisation et de coordination » (Page 23)

Etape II : démocratisation et élargissement du débat à tous les Gabonais (Page 24)

Etape III : Inscriptions (Page 25)

Etape IV : Chronogramme des travaux (Page 25)

Etape V : Sessions de l'Assemblée constituante (Page 25)

Etape VI : Début de la transition (Page 26)

Etape VII : élections générales (Page 26)

F. RESUME DU CHRONOGRAMME (Page 26)

G. DU PROJET DE REFORME A PROPREMENT PARLER (Page 27)

G.1. Processus en amont (Page 27)

G.2. Processus en aval (Page 27)

CONCLUSION (Page 29)

PREAMBULE

Le pouvoir des Bongo Ondimba au Gabon est moribond. Il l'est depuis 1990. Il a toujours simplement manqué au combat mené par les Gabonais et leur opposition le déclic insurrectionnel et la volonté politique à même de mettre hors d'état de nuire ce régime une bonne fois pour toutes. Le Peuple gabonais, encore une fois, semble disposé à l'action, au changement immédiat et répond toujours présent quand il est sollicité par ses leaders. Quelle que soit l'action menée, cependant, il faut renoncer aux tergiversations qui font oublier l'essentiel. Cet essentiel veut dire ceci : C'est dans la rue, donc dans le cadre d'une lutte frontale, que le changement s'obtiendra au Gabon. Il faut donc aller directement et tout de suite vers le déclic qui permettra au Peuple gabonais d'en finir.

Mais en finir, comment ? A ce niveau, il faut encore à l'opposition d'abord faire un choix clair entre deux options simples et se poser les questions suivantes : l'opposition gabonaise cherche-t-elle à évincer les Bongo ou cherche-t-elle à négocier avec les Bongo ? De l'un ou l'autre de ces choix dépendra non seulement l'attitude à avoir vis-à-vis des Bongo et de leur régime, mais aussi la stratégie à utiliser parmi la panoplie de pistes de lutte actuellement disponibles ou proposées (Mba Obame et le contentieux de 2009, concertation nationale, conférence nationale souveraine, assemblée constituante, coup d'état, guerre civile, insurrection, etc.)

C'est dans ce contexte qu'il faut éviter toute attitude immobiliste ou floue qui consisterait à s'accrocher à l'idée de « Conférence Nationale Souveraine » comme à un totem, et ce quand bien même la situation sur le terrain commanderait une autre démarche, une autre approche, une autre stratégie, une autre attitude. Au moment même où on commence à noter des morts d'hommes et de femmes au Gabon du fait du refus pourtant clair d'Ali Bongo d'accepter, à titre patriotique, la tenue d'une « Conférence Nationale Souveraine » au Gabon, ceux qui s'accrochent à l'idée de « Conférence Nationale Souveraine » comme à un totem, au point d'en faire une poursuite immuable et inflexible, ne se rendent probablement pas compte qu'ils font montre, là, d'une surdité politique qui risque d'être préjudiciable pour le combat à mener et, donc, qui risque de faire perdre aux patriotes, encore une fois, le combat actuellement enclenché par les efforts d'André Mba Obame, de l'Union Nationale et de la Société Civile gabonaise. Cette surdité politique risque aussi de rendre futiles les sacrifices des uns et des autres, tout cela parce qu'on s'attacherait trop aux questions de sémantique pour certains ou aux questions de paternité de telle ou telle idée pour d'autres.

La question à poser, avant tout, est la suivante : combien de fois et de quelle manière Ali Bongo devra-t-il dire « non » pour que l'opposition accepte ce « non » comme un « non » ? Il semble ici que la surdité politique qui voudrait que l'on continue à s'accrocher au projet de « Conférence Nationale Souveraine » et à l'exiger jusqu'au point du hoquet et de l'immobilisme, et ce quand bien même Ali Bongo a déjà dit « non » et le régime commencé à tuer des Gabonais, dénote d'une mauvaise lecture de la dynamique politique actuelle, une dynamique qui exige pourtant désormais de l'opposition un « plan B ». C'est une surdité politique qui, en plus, expose les Gabonais à une attente interminable et sans date limite qui ne dit pas du tout à quel moment l'opposition attend que le « non » d'Ali Bongo se transformât miraculeusement en « oui » (un mois ? Deux mois ? Un an ?). Et quand on considère que la posture actuelle de ceux qui demandent la Conférence Nationale consiste à attendre qu'elle se fasse par le miracle, c'est-à-dire sans qu'il n'y ait eu, au préalable, quelque forcing insurrectionnel que ce soit, il y a comme un problème !

Autrement dit, le fait de demander une « Conférence Nationale Souveraine » ne doit pas être transformé en une fin en soi, dans le sens où l'on s'y attacherait comme des robots ou des moutons parce qu'on croirait, à tort, qu'elle doit forcément se tenir. En réalité, le but ne doit pas être forcément de la tenir, cette « Conférence Nationale Souveraine ». Sa tenue est une option du changement, mais pas la seule voie du changement, et s'accrocher à cette tenue comme la seule voie limite automatiquement, et dangereusement, les options de changement qui pourraient s'offrir au peuple au-delà de l'idée de « Conférence Nationale Souveraine » elle-même.

Il suffit, pour comprendre le potentiel limitatif du seul projet de « Conférence Nationale Souveraine » tel qu'actuellement demandée de se rendre compte du fait qu'un pays ne change pas uniquement parce qu'on a tenu une « Conférence Nationale » dite « Souveraine ». Cette option, d'ailleurs assez spécifique au monde africain francophone où les oppositions sont souvent faibles politiquement, ne représente qu'une option de changement parmi de multiples autres possibilités. Mais elle n'est ni la seule ni la plus à même de garantir le changement immédiat que les Gabonais attendent. On peut, certes, comprendre le désir de l'opposition

gabonaise d'éviter la violence et les bains de sang en appelant à la bonne volonté des Bongo et de leur régime, mais pousser cette option quelque peu utopique à l'extrême peut finir par paraître comme la énième échappatoire d'une opposition évitant le combat frontal et, donc, incapable de proposer aux Gabonais autre chose que les communiqués de presse et les compromissions, et ce pour plusieurs raisons qu'il serait non seulement trop long à énumérer, mais également futile de mentionner ici. Or, si l'histoire du Gabon nous apprend quelque chose, c'est certainement que les Bongo et leur Etat-PDG ont toujours été prêts à voir le pays sombrer dans la guerre civile plutôt que de lâcher le pouvoir. Il est donc impératif de se rendre à l'évidence selon laquelle le projet de « Conférence Nationale Souveraine » ne peut être une panacée, encore moins une fin en soi. Elle ne peut être qu'un moyen, un outil, une étape, une tactique et non le but. S'y attacher comme le seul et unique but expose le pays à un combat futile qui n'irait nulle part.

- D'abord parce qu'aucune des récentes révolutions en Afrique (Tunisie, Egypte, Libye, Syrie) n'a résulté d'une « Conférence Nationale Souveraine ». Dans ces cas précis, les peuples arabes n'ont pas préfacé leurs revendications avec l'exigence d'une conférence nationale. Ils ont simplement et directement conquis le pouvoir par la seule force de la rue. Ce n'est qu'après la chute des dictateurs et les sacrifices que les concertations nationales pour des systèmes nouveaux ont commencé, menant, au final, à des systèmes plus transparents, plus consensuels et plus démocratiques qui auront, néanmoins, évincé les tenants de l'ordre ancien. La Tunisie et l'Egypte semblent, de ce point de vue, s'acheminer vers des systèmes démocratiques directement forcés par les peuples. Le Gabon ne peut être une exception dans l'histoire millénaire des peuples engagés dans la lutte pour le changement face aux dictatures. On ne change pas une dictature en quémandant d'elle qu'elle se détruise elle-même en acceptant volontairement une procédure qui lui ferait perdre le pouvoir. On la change encore moins en négociant avec elle alors qu'on est en position de faiblesse. On change une dictature en l'évinçant et après, au pire, on négocie sa sortie pendant que le Peuple est en position de force.

- Ensuite parce que, justement, l'idée d'une « Conférence Nationale Souveraine » contient, déjà, de façon organique et obligatoire, les germes d'un certain immobilisme. Immobilisme d'abord parce que l'opposition gabonaise s'étant mise en position de demandeur, voire de quémandeur dès le départ, elle a automatiquement fait d'Ali Bongo l'arbitre du processus relatif à la tenue ou non de la fameuse « Conférence Nationale Souveraine ». Du coup, tant que le dictateur ne l'aura pas acceptée, la « Conférence » ne pourra se tenir. Or, cette simple ornière n'a potentiellement aucune fin en vue puisqu'Ali Bongo peut continuer à refuser jusqu'en 2016 si l'opposition n'a préparé aucune action insurrectionnelle permettant de forcer l'issue. La manière de positionner le débat sur la « Conférence Nationale Souveraine » rend donc ce projet largement tributaire de la bonne volonté ou non des Bongo. On peut donc facilement imaginer une situation d'enlèvement pouvant perdurer jusqu'en 2013, voire jusqu'en 2016 si l'opposition continue à s'accrocher à cette seule option comme à un totem tout en restant, au plan des rapports de force, en position de faiblesse, donc en position de quémandeur. Immobilisme ensuite parce que le projet de « Conférence Nationale Souveraine » contient aussi, déjà, les prémisses d'une possible compromission entre pouvoir et opposition.

Autrement dit, ce projet, s'il va jusqu'au bout de sa logique, ne peut devenir, qu'on le veuille ou pas, qu'une option de changement négocié et de partage de pouvoir, et ce tout simplement parce qu'elle suppose, pour sa tenue, l'acceptation et la participation du régime, ce qui peut mener à des aménagements susceptibles de tronquer l'idée même de la « souveraineté » de ladite Conférence. Rien n'exclurait, dès lors, que, pour obtenir l'acceptation d'Ali Bongo, l'opposition ne doive, à son tour, accepter non seulement de partager le pouvoir dans un gouvernement de transition, mais aussi de garder Ali Bongo au pouvoir jusqu'en 2016 pour lui permettre de « finir son mandat ». On aurait alors naturellement un avorton de « Conférence Nationale Souveraine ». On sait ce que celle de 1990 a donné.

Il est ainsi étonnant que, par exemple, à cette étape du combat, l'opposition n'ait pas encore directement demandé le départ pur et simple d'Ali Bongo du pouvoir. Certes, on parlera de « stratégie », mais ce type de stratégie qui tourne autour du pot tout en faisant de la lutte un mystère n'est jamais bon ni efficace.

Du coup, « souveraine » ou pas, quand on est obligé de faire, dans le cadre d'une telle « conférence », des aménagements visant à accommoder certaines des exigences du dictateur, on finit souvent par tout y perdre, surtout quand ce dictateur porte le nom de « Bongo Ondimba ». Une manière de dire que, en réalité, aucune « Conférence Nationale » n'est réellement « souveraine ». C'est une utopie que de croire ou de faire croire en la souveraineté absolue d'un instrument qui, en réalité, est et a toujours été un instrument de négociation entre pouvoir et opposition, un instrument recherchant des aménagements négociés dans les cas où, justement,

L'opposition se sera souvent montrée incapable d'évincer directement le dictateur. Et souvent, le succès ou non de ces fameuses conférences nationales aura toujours dépendu de la bonne volonté du dictateur. Quand le dictateur refuse de céder jusqu'au bout, comme au Gabon, on aboutit à un avorton de « Conférence Nationale ». Et quand le dictateur, comme au Bénin, fait montre d'une attitude volontariste découlant de sa propre moralité, on aboutit à « quelque chose » d'acceptable, mais qui demeure néanmoins et toujours une compromission entre pouvoir et opposition. Si, donc, le but pour les Gabonais est d'évincer le dictateur sans contrepartie et sans autre forme de procès, alors la « Conférence Nationale Souveraine » n'est pas nécessairement le bon instrument pour un tel objectif. Cette vérité doit donc être dite dès le départ pour que le peuple comprenne bien dans quoi nous sommes en train de nous engager. La « Conférence Nationale Souveraine », en soi, n'est pas un instrument de rupture mais un instrument de négociation entre un régime, certes, acculé mais toujours bien en place et une opposition, certes influente, mais néanmoins incapable de l'évincer et, donc, obligée de faire des aménagements pour obtenir un minimum de concessions démocratiques. Or, ce sont de tels aménagements qui, au final, finissent par nier la « souveraineté » absolue du projet. On doit, par conséquent, clarifier tout cela au peuple gabonais.

Il s'ensuit par ailleurs, et nécessairement, que, en pratique, l'idée d'une « Conférence Nationale Souveraine » est elle-même politiquement irréalisable et irréaliste au Gabon aujourd'hui vu que, en réalité, elle ne peut s'obtenir sans passer, au préalable, par un forcing insurrectionnel. Or, si le Peuple doit passer par un acte insurrectionnel préalable pour forcer le dictateur à accepter la « Conférence Nationale Souveraine », il s'ensuit naturellement une contradiction stratégique qui réintégrerait le dictateur dans le processus au lieu de l'en exclure. C'est là une contradiction stratégique hautement intenable. Il s'agit, en fin de compte, de décider si oui ou non le dictateur doit être inclus dans le processus ou exclu du processus.

Il se dégage ainsi deux démarches contradictoires qu'il faut obligatoirement associer à l'analyse ici : d'une part, la « Conférence Nationale », en tant que projet citoyen, est une proposition qui suppose que le dictateur l'acceptera sans y être forcé, ce qui en ferait un partenaire volontaire et volontariste dans le cadre du débat visant à l'alternance démocratique au Gabon. Le dictateur, dans ce cas, devient automatiquement un partenaire du changement, tout simplement parce que, dans ce contexte, l'on s'attend à ce que le dictateur et son régime fassent preuve de bonne volonté et d'esprit nationaliste pour accepter, dans le cadre d'un consensus national pacifique, les réformes nécessaires à l'établissement d'une démocratie sans fards au Gabon. Cependant, le projet de « Conférence Nationale Souveraine » doit aussi être vu, d'autre part, comme contenant une contradiction interne si, au final, elle finit par s'obtenir, mais de manière forcée. En d'autres termes, forcer le dictateur à accepter la « Conférence Nationale Souveraine » voudrait dire réintégrer le dictateur dans une concertation dont il devrait être exclu du fait de son rejet initial du projet. Son « acceptation » forcée, puis réintégration dans le débat, équivalent alors à une reprise en main de l'initiative. Parce qu'une telle réintégration suppose qu'il faille, dans ce cas, recommencer à tenir compte des desiderata du dictateur là où on aurait pu s'en passer en l'excluant du débat, on aboutit, qu'on le veuille ou non, à un processus négocié qui perd automatiquement de son caractère « souverain ».

C'est, donc, dire que le projet de « Conférence Nationale Souveraine » doit, pour être viable, se baser sur un choix stratégique simple mais incisif : S'agit-il ici de faire une « Conférence Nationale Souveraine » avec Ali Bongo et son régime—ce qui veut dire s'apprêter à des compromissions et, donc, attendre jusqu'au jour où ils voudront bien en accepter la finalité et les modalités—ou alors s'agit-il, plutôt, de faire une « Conférence Nationale Souveraine » qui, ayant pris acte du refus mille fois répété du dictateur, l'exclurait du débat politique national pour orienter immédiatement le pays vers la création d'une nouvelle République ?

Nous pensons, pour notre part au BDP-Modwoam, que c'est de ce choix que dépendra, en fin de compte, le succès ou non du projet de « Conférence Nationale Souveraine », et ce si et seulement si l'on veut bien le comprendre, avant tout, comme un projet insurrectionnel. En d'autres termes, si l'on se met à regarder le projet de « Conférence Nationale Souveraine » comme une simple étape stratégique sur le chemin de l'insurrection, c'est-à-dire comme un simple prétexte à l'insurrection et, donc, un simple prétexte à une prise de pouvoir directe par le Peuple par le moyen de l'insurrection, alors ce projet prendrait toute sa valeur, non pas en tant que finalité, mais en tant que tactique dans un projet insurrectionnel plus large et plus profond. En ce sens, le projet en lui-même serait vu comme n'ayant aucune valeur politique intrinsèque. Sa seule fonction, devant le refus du régime Bongo/PDG de s'y plier, doit être, dans ce cas, de servir de levier, donc de déclic, à une action insurrectionnelle visant à l'écroulement immédiat du régime en place. Or, c'est justement parce que le combat tel qu'actuellement mené a manqué de ce déclic insurrectionnel qu'il faut trouver ce déclic et, donc, promouvoir le projet de

« Conférence Nationale Souveraine » d'une manière qui ferait que ce projet devienne le déclic insurrectionnel que le Peuple attend.

Le présent plan, qui concilie, donc, le projet de « Conférence Nationale Souveraine » (CNS) né de la « Rencontre de Paris » du 30 juin au 1^{er} juillet 2012 avec celui d'« Assemblée Constituante Citoyenne » (ACOC) née de la « Concertation de Washington » du 28 juillet 2012, offre justement au peuple gabonais et, partant, à l'opposition gabonaise, ce déclic. Pourvu que les différents acteurs veuillent bien s'engager dans cette voie. Maintenant.

Nous faisons de ce projet un projet public parce que nous ne croyons pas aux méthodologies qui font de la lutte politique un mystère. D'abord parce qu'il n'y a rien que l'opposition puisse planifier au Gabon qui pût rester secret au vu des infiltrations du régime jusque dans le leadership de l'opposition, ensuite parce qu'on n'a pas besoin de cacher une stratégie que le dictateur ne peut empêcher même s'il le désirait. Par ailleurs, l'attitude qui consiste à ne jamais dire clairement aux populations ce qu'on attend d'elles est contre-productive et nocive. Elle ne peut que désorienter le peuple et, donc, désorganiser le combat au moment où ce peuple attendrait de ses leaders des intentions et des mots d'ordre clairs. Par ailleurs, il n'y a aucun risque à exposer un plan dont le régime en place ne peut empêcher la réalisation. Ce risque n'existe pas parce que, sur un plan purement stratégique, une opposition qui veut réussir ne doit s'engager que dans les activités que le régime en place ne peut ni empêcher ni contrôler. Le présent plan s'articule donc, tout simplement, autour d'une stratégie que l'opposition peut maîtriser de « A » à « Z » et que le régime ne peut empêcher.

A. LES ENJEUX DE LA LUTTE : FAIRE UN CHOIX CLAIR ENTRE EVINCER LES BONGO OU NEGOCIER AVEC LES BONGO

Le processus du changement au Gabon tout autant que les enjeux du combat que doit actuellement mener le Peuple gabonais en vue de l'affirmation de sa souveraineté sont simples. Il ne faut donc pas les compliquer. Ces enjeux comprennent, au minimum, les six facettes suivantes :

1) Il faut à tout le monde s'accorder sur le simple fait que rien de bon ne pourra arriver au Gabon tant qu'un Bongo Ondimba sera au pouvoir et que, par conséquent, la démocratie ne viendra au Gabon ni par la bonne volonté des Bongo Ondimba et de leur régime ni par le miracle de Jésus-Christ, et encore moins par le fait de la France ou des Etats-Unis venant unilatéralement au Gabon enlever Ali Bongo du pouvoir sans que les Gabonais aient eux-mêmes engagé les actions et sacrifices insurrectionnels qui s'imposent en vue de montrer aux yeux de la nation et du monde que, justement, ils ne veulent plus de ce régime. Aucune dose de communiqués de presse prenant à témoin la communauté internationale n'y fera. Si le changement doit venir au Gabon, ce sera avant tout par le fait de la volonté et de l'engagement de tous les Gabonais accordés sur une seule finalité, celle d'un combat frontal visant à l'évincement immédiat du régime des Bongo Ondimba, donc un combat visant à la prise de pouvoir effective par le Peuple ;

2) On ne négocie pas avec une dictature quand on est en position de faiblesse et on ne positionne pas sa revendication d'une manière qui ferait de ce régime l'arbitre de l'évolution de la destinée nationale. Cette erreur fut commise en 1990 quand l'opposition, dans le cadre de la Conférence Nationale de 1990, positionna Omar Bongo au-dessus de la mêlée, le plaçant automatiquement en position d'arbitre du processus et ne remettant jamais directement en cause son pouvoir personnel. En 2012, la posture qui consiste à forcer ou convaincre Ali Bongo à embrasser le projet de « Conférence Nationale Souveraine » demandée par l'opposition est déjà, qu'on le veuille ou non, une posture qui non seulement fait d'Ali Bongo l'arbitre du processus, mais prépare déjà également le terrain aux compromissions qui saperont la finalité d'un changement immédiat et « souverain » au Gabon. Le présent « Plan pour une prise de pouvoir immédiate par le Peuple gabonais » essaie donc de résoudre cette problématique en offrant aux combattants de la liberté la piste la plus efficace vers un changement de la dynamique et des rapports de force sur le terrain ;

3) Le combat du changement immédiat ne pourra se gagner si l'opposition n'a pas le courage de faire, froidement, l'état des lieux de ses propres actions. Autrement dit, il faut à tout le monde le courage d'une analyse froide visant au préalable à comprendre pourquoi le changement escompté par les Gabonais n'a pas été obtenu non seulement entre 1990 et 2009, mais aussi entre 2009 et 2012. Il n'y a que par une telle analyse que les erreurs commises ou les ratés dans les divers processus et luttes engagés puis avortés depuis 1990 pourront être

mieux compris et une attitude plus concrète adoptée qui viserait à rapidement amener à la fin du régime quadragénaire des Bongo Ondimba au Gabon.

Ainsi, en présentant froidement et en toute objectivité les raisons pour lesquelles les divers combats menés, non seulement dans la période 1990-2009, mais aussi dans la période 2009-2012, ne peuvent ou n'ont pu aboutir sous leurs formes actuelles, le BDP-Modwoam, implicitement et explicitement, offre les raisons par lesquelles ces mêmes combats pourraient aboutir, et ce dès lors que l'opposition s'accorderait sur les modulations ici proposées pour rendre ces combats porteurs et effectifs dans l'immédiat. La critique fournie ici n'est donc pas une critique gratuite ni partisane. Elle consiste simplement à tirer les leçons idoines des combats jusqu'ici menés et ratés, donc à réorienter la lutte vers plus d'efficacité et plus de pragmatisme. Dans la critique ici offerte se trouve aussi, en fait, la solution. Il suffit de l'appliquer. En filigrane, on verra exactement ce que le BDP-Modwoam aurait fait s'il avait été sur le terrain dans le cadre de sa propre stratégie et avec ses propres moyens financiers et sociologiques. Mais reconnaissant humblement que, pour le moment, il ne dispose ni des moyens ni de la capacité sociologique qui lui permettrait d'accomplir l'objectif d'un évincement immédiat du régime des Bongo, le BDP-Modwoam se met au service du Peuple par cette proposition de changement immédiat aux leaders qui, eux, ont ces capacités, mais peut-être pas les bonnes approches (nous insistons ici sur le « peut-être », en toute humilité).

4) **La crise politique ne se décrète pas par communiqués de presse.** Une crise politique digne de ce nom doit être visible... dans les rues et en permanence. Les pays d'Afrique du Nord qui ont récemment changé ont triomphé des dictats non seulement parce qu'ils ont rendu la crise visible en la portant dans la rue, mais aussi parce qu'ils ont rendu la crise permanente et durable dans les rues, et ce jusqu'à la chute du dictateur. Ceci suppose donc que, une fois le processus insurrectionnel lancé, pas un jour ne doit passer au Gabon sans qu'une nouvelle activité insurrectionnelle ne soit visible. Passer deux jours sans activités insurrectionnelles laisse trop de temps au régime pour se regrouper. Il faut lui opposer une lutte inlassable. Le régime des Bongo ne chutera que si le pays est rendu chaque jour un peu plus ingouvernable, un peu moins contrôlable. La stratégie à mettre en place est, par conséquent, celle d'une ingouvernabilité permanente qui ne s'arrêtera qu'avec le départ d'Ali Bongo du pouvoir, et ce si et seulement si, évidemment, telle est la finalité recherchée par toute l'opposition.

5) **Le combat doit être nationalisé.** Pour que les choses et les rapports de force changent très rapidement sur le terrain, toute l'opposition doit se rassembler autour d'un plan insurrectionnel de prise de pouvoir bien pensé et mûrement réfléchi qui ne laissera aucune place à l'improvisation. Il s'agit ici de se départir de toute attitude partisane qui ramènerait la couverture à soi et de positionner, plutôt, le combat comme le combat de tous les Gabonais, un combat qui viserait à la mise en place des processus démocratiques devant permettre, dans six mois, aux Gabonais d'élire le Président de leur choix. Il ne faut donc pas embrouiller le combat avec trop de revendications contradictoires. La revendication de Mba Obame sur la base du contentieux de 2009 étant contradictoire face à la revendication de « Conférence Nationale Souveraine », la communication politique doit être clarifiée, ainsi que les buts poursuivis par les uns et les autres. Si le but est de mettre Mba Obame au pouvoir sur la base du contentieux électoral de 2009, alors il faut abandonner le projet de « Conférence Nationale Souveraine » et se lancer directement dans l'insurrection qui portera Mba Obame au pouvoir. Par contre, si le but est la « Conférence Nationale Souveraine », alors il faut abandonner le slogan de « président élu » du Gabon de Mba Obame car la « Conférence Nationale Souveraine » ne vise pas au plébiscite de Mba Obame comme président de la République, mais au plébiscite de la démocratie au Gabon en vue d'élections nouvelles. Or, plébisciter la démocratie veut dire renoncer aux attitudes partisans pour embrasser un discours national fédérateur de toutes les énergies autour du seul impératif de changement immédiat au Gabon. Le combat, pour réussir, devra donc être nationalisé, nécessairement. Certes, rien n'est impossible car le Gabon peut changer par hasard sur la base de l'initiative d'un petit groupe anonyme qui, quelque part, causerait de manière inattendue le déclic insurrectionnel dont le combat a besoin, mais ce sera probablement une action isolée sans lendemain si l'opposition politique n'est pas disposée à en attiser les flammes, à embrasser l'insurrection et ses conséquences. Sans plan insurrectionnel impliquant directement toute l'opposition et assumé par toute l'opposition, il sera difficile de causer un changement durable au Gabon qui soit maîtrisé et commandité explicitement par une action cohérente, conjuguée et volontariste de cette opposition.

6) **Aucun combat ne peut réussir sans que les ennemis au « départ » en soient clairement désignés.** Ces ennemis sont, au minimum, au nombre de trois. Il s'agit d'Ali Bongo Ondimba, de Rose Francine Rogombé et de Madeleine Mborantsuo, les trois piliers institutionnels sur lesquels repose tout l'édifice bongoïste au Gabon. Tout le combat des Gabonais doit, en priorité, se concentrer sur la demande immédiate de leurs départs et, par voie de

conséquence, du reste du régime. On comprend ici que sans décapitation du régime à partir de ces trois éléments, aucun combat pour un changement immédiat ne pourra aboutir au Gabon. Or, l'opposition pratique encore, à ce niveau, la langue de bois. On se plaint, certes, d'Ali Bongo et de sa dictature, mais il n'y a encore aucune stratégie réelle de communication visant à demander le départ immédiat d'Ali Bongo du pouvoir. Or, c'est dans l'exigence directe du départ immédiat d'Ali Bongo du pouvoir que se trouve la solution, voire le déclic insurrectionnel dont le combat a besoin. Il faut donc immédiatement, dans le cadre du déclic insurrectionnel (proposé plus bas), substituer à la demande de la « Conférence Nationale Souveraine » (CNS) la demande, encore plus forte et concertée, du départ immédiat d'Ali Bongo, de manière à aller directement à une Assemblée Constituante Citoyenne (ACOC) telle que dictée par l'insurrection populaire en bonne et due forme (nous y revenons plus bas).

Le slogan du « Bongo doit partir » doit donc devenir le slogan, non pas juste des partis politiques, mais aussi des syndicats, des étudiants, du clergé et de la société civile. Bref, le slogan de tout le Peuple gabonais demandant, systématiquement, le départ immédiat du dictateur, ce dernier, par son refus de la Conférence Nationale, s'étant lui-même disqualifié du droit de diriger le Peuple gabonais, encore moins être impliqué dans le débat national. Tant que l'impératif de l'exigence du départ d'Ali Bongo sera contourné au lieu d'être mis au centre de tout le combat, l'opposition fera fausse route et tournera en rond. La logique ici est pourtant simple : on ne demande la « Conférence Nationale Souveraine » ici que parce qu'on espère, au fond, qu'elle mènera au départ du dictateur. Or, dès lors que ce projet deviendrait irréaliste du fait même de son rejet par le dictateur, il ne devrait rester aucun autre choix que l'exigence frontale du départ de ce dictateur. Le BDP-Modwoam pense que le Gabon se situe déjà, aujourd'hui même, dans un contexte insurrectionnel dont le slogan central doit être, au moins, « Bongo doit partir », « Mborantsuo doit partir » et « Rogombé doit partir ». Puis tout le système après. Le choix doit simplement être donné à ceux ayant encore une âme de quitter tout de suite ce système ou de tomber avec lui. L'opposition doit donc arrêter de tourner autour du pot et demander directement ces départs. De nombreuses stratégies pour demander et organiser ces départs existent dans les plans du BDP-Modwoam. Elles pourront être communiquées à l'opposition si le plan ci-dessous recueille l'assentiment de toute l'opposition qui souhaite la rupture immédiate par le moyen de l'insurrection populaire.

Ce que nous proposons donc ici est, avant tout, un changement radical de paradigme non seulement sur la manière de mener ce combat, mais aussi sur la manière de cerner l'objectif de ce combat. Et pour cela, il suffit de dresser l'état des lieux de la lutte pour se rendre compte de la raison pour laquelle aucun des combats menés depuis 1990 ne peut aboutir sous sa forme actuelle.

B. ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE OU POURQUOI LES COMBATS MENES JUSQU'A PRESENT NE PEUVENT ABOUTIR SOUS LEURS FORMES ACTUELLES

Ici, nous analysons simplement les diverses facettes du combat tel que mené au cours des périodes 1990-2009 et 2009-2012. Il ressort de cette analyse, grosso modo, que toutes les formes de combats politiques menés au Gabon depuis 1990 ont souffert de deux maux majeurs :

- L'opposition ne s'est jamais trouvée en réelle position de force au Gabon, et donc n'a jamais été capable de dicter sa volonté au pouvoir. Qu'il s'agisse de la conférence nationale de 1990 ou de tous les accords qui ont suivi les diverses négociations pouvoir/opposition, ces processus politiques ont toujours tourné à l'avantage du pouvoir parce que le pouvoir s'est toujours trouvé en position de force et l'opposition toujours en position de faiblesse du fait de sa trop grande naïveté politique. Il s'ensuit naturellement que pour gagner le combat du changement au Gabon, l'opposition doit créer les conditions qui non seulement la mettraient en position de force, mais aussi lui permettraient d'imposer sa volonté en ne donnant aux Bongo que le seul choix du départ immédiat et rien d'autre.

- L'opposition n'est jamais allée au bout de la logique d'opposition, surtout quand il s'est agi de se défaire d'une dictature quadragénaire comme celle des Bongo. Or, dès lors que l'opposition intégrerait dans son combat la notion selon laquelle une dictature n'abdique jamais de son pouvoir sans y être forcée et que, justement parce que c'est une dictature, la seule chance de gagner est de mener à l'écroulement total du régime combattu, il deviendrait impératif de développer non pas une stratégie de négociation comme cela a toujours été le cas, mais plutôt une stratégie de prise de pouvoir en bonne et due forme, surtout si cette prise de pouvoir est

comprise comme impossible par la voie démocratique des urnes, mais possible par la voie démocratique de la rue.

Il s'ensuit donc que sans une approche du combat qui intègrerait ces deux réalités, l'opposition fera toujours du surplace.

Pourtant, l'histoire du Gabon depuis 1990 montre bien qu'il existe et a toujours existé plusieurs pistes par lesquelles le changement aurait pu arriver. Analysons, dans la section qui suit, ces diverses pistes, du moins celles qui relèvent de l'actualité la plus immédiate. De cette analyse ressortira une claire différenciation entre les pistes du changement qui sont les plus favorables et celles qui sont les moins favorables.

C. LES PISTES DU CHANGEMENT IMMEDIAT AU GABON

Nous analysons ici les cinq pistes du changement qui relèvent de l'actualité la plus immédiate, notamment la piste de la France et/ou des Etats-Unis et de la communauté internationale, la piste de la « Concertation Nationale » proposée par le Premier ministre Raymond Ndong Sima, la piste du « Contentieux électoral de 2009 » relevant de la revendication politique d'André Mba Obame, la piste de la « Conférence Nationale Souveraine » demandée par l'opposition lors de la « Rencontre de Paris » et la piste de l'« Assemblée Constituante Citoyenne » proposée par les Gabonais des Etats-Unis lors de la « Concertation de Washington ».

C.1. DE LA PISTE DE LA FRANCE ET/OU DES ETATS-UNIS ET DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

L'opposition gabonaise, pour être efficace, doit cesser de cultiver le mythe immobilisant selon lequel parce que la France ferait partie du problème, elle doit aussi faire partie de la solution. Cet argument, quoique vrai dans un sens théorique, reste une échappatoire qui cache mal l'incapacité de l'opposition à organiser un combat frontal contre le régime des Bongo. Le problème de la France est certes réel, mais il ne faut pas en faire un amalgame, et encore moins une fin en soi, surtout s'il s'agit d'inféoder toute idée de changement au Gabon au quitus préalable de la France. Ce qu'il faut plutôt faire, c'est la part des choses qui voudrait que l'on regarde la réalité en face en se disant que :

1. Ce n'est pas la France ou les USA, et encore moins leurs citoyens, qui viendront dans les rues du Gabon pour faire l'insurrection à la place des Gabonais. Ce ne sera pas non plus les Martiens. Or, les Gabonais dans leur ensemble sont prêts et ont toujours été prêts à l'insurrection. Ce qu'il leur faut, c'est un mot d'ordre insurrectionnel clair et une opposition capable d'endosser pleinement la responsabilité d'une telle insurrection. Nos leaders ont malheureusement souvent brillé par leur incapacité à donner des mots d'ordre clairs qui soient de nature à orienter ouvertement et publiquement le combat des Gabonais ;

2. La France ne viendra pas, sans raisons suffisantes et de manière unilatérale, faire un coup d'état à Ali Bongo. Par contre, si les Gabonais, par leurs propres efforts, créent l'ingouvernabilité au Gabon, la France sera bien obligée de se rendre à cette évidence et d'accompagner le changement au Gabon car elle n'aura alors aucun choix. L'attitude des Gabonais ne doit donc pas être de se suspendre comme des sangsues à la moindre respiration ou au moindre toussotement de François Hollande. Même François Hollande ne peut rien pour le Gabon si les Gabonais attendent assis chez eux que la France vienne les libérer sans qu'ils n'aient eux-mêmes consenti les sacrifices qu'impose à tout peuple l'élan de la liberté. Par contre, si les Gabonais s'installent en permanence dans les rues pour demander le départ du régime Bongo/PDG, la France elle-même n'aurait alors aucun choix dans l'affaire, acculée qu'elle serait entre l'option de devoir soutenir les Bongo contre la volonté du Peuple ou l'option de soutenir le peuple pour appuyer son combat pour la souveraineté et la possibilité, enfin, d'un partenariat « gagnant/gagnant » entre les peuples gabonais et français.

3. La Communauté internationale, justement, ne se préoccupe pas des pays trop « calmes ». Personne ne s'occupera du Gabon si le pays demeure calme ou si les quelques actions tentées sont des soubresauts sans lendemain ou trop espacées entre elles pour constituer un socle insurrectionnel viable parce que visible dans les rues et durable et permanent dans son intensité. Autrement dit, il faut donner à la France et/ou aux Etats-Unis une raison suffisante d'intervenir dans la crise politique gabonaise, une raison qui soit de nature à leur faire dire, comme en Syrie, qu'Ali Bongo doit quitter le pouvoir parce qu'ayant perdu la légitimité de diriger son Peuple.

Nous en sommes encore loin, très loin de cette déclaration au Gabon. Attendre, donc, que la France fasse le travail de chasser Ali Bongo à la place des Gabonais est un exercice en pure futilité si les Gabonais se contentent de rester chez eux ou de continuer à vaquer à leurs occupations dans un pays reconnu comme trop « calme » par la communauté internationale. L'équation ici est donc simple : c'est la communauté internationale qui devra venir en RENFORT des efforts gabonais et non l'opposé. Mais on ne peut venir en renfort de quelque chose qui n'existe que par communiqués de presse interposés.

C.2. DES « CONCERTATIONS NATIONALES » OU DU FLEAU DU CONSENSUS PERMANENT ET DES NEGOCIATIONS PERMANENTES AVEC LE POUVOIR

Il convient, dès le départ, d'aller ici à la conclusion selon laquelle aucun projet de « Concertation Nationale » ne peut aboutir à un quelconque changement démocratique au Gabon. Ce type de projet a toujours souffert du fléau du « consensus permanent » qui a souvent vu la politique nationale se construire sur la base de consensus de partage de pouvoir plutôt que sur la base de la confrontation politique directe qui mène à la prise de pouvoir directe par l'opposition. L'aboutissement démocratique d'un projet de « Concertation » tel que proposé par Ndong Sima aurait demandé, d'une part, une bonne volonté démocratique du régime en place et, d'autre part, une opposition forte. Or, dès lors que l'opposition gabonaise s'est toujours positionnée comme une opposition de négociations, donc de compromissions, elle a toujours mené un combat en demi-teinte. Sa philosophie et, donc, sa posture a toujours été de simplement faire suffisamment de bruit pour pousser le pouvoir à négocier. Or, négocier veut dire « perdre ».

Ces négociations, justement, n'ont jamais pu aboutir à une démocratisation véritable du Gabon car menant souvent à des arrangements de partage de pouvoir qui n'ont jamais pu faire avancer la démocratie. Or, à chaque fois que l'opposition se mettait à partager le pouvoir avec le régime, elle devenait elle aussi partie du problème et, par extension, complice de l'exacerbation du problème. Voilà pourquoi les critiques vis-à-vis de ceux qui sont souvent considérés « anciens pédégistes » ou anciens membres des gouvernements de « partage » ont tendance à malencontreusement s'insérer dans le débat du changement au Gabon car certains considèrent en effet que ces anciens partisans du bongoïsme font partie du problème et ne sont pas, par conséquent, capables de dépasser le problème, encore moins le résoudre ou remettre en cause leurs fortunes accumulées en compagnie des Bongo. Ce débat, que certains ont tendance à rejeter comme insignifiant, doit cependant être pris au sérieux et une stratégie de communication efficace adoptée qui mettrait cette opposition anciennement pédégiste en confiance avec le Peuple.

Certes, la tendance de l'opposition à toujours négocier avec le régime pour, selon elle, éviter les bains de sang et la violence est louable, mais ce raccourci politique, à terme, ne peut mener à quoi que ce soit de probant du point de vue de l'évolution démocratique du Gabon. Il risque même de se transformer en perte de crédibilité totale. **Voilà pourquoi, pour commencer à envisager la possibilité de gagner ce combat contre la permanence de la dictature au Gabon, l'opposition doit renoncer à toute démarche tendant à mener vers une énième négociation avec le régime. Le but ici ne doit plus être de négocier. La seule option sur la table doit être l'évincement du régime des Bongo, rien d'autre. Le régime doit alors être amené à choisir de partir de lui-même sans contrepartie, ce qui lui permettrait de revenir un jour aux affaires par la voie électorale dans un contexte plus démocratique si le Peuple le veut, ou d'être évincé par la force et, donc, conduit à tout perdre s'il s'entête.**

Voilà également pourquoi l'opposition devra continuer à rejeter tout projet de « Concertation Nationale » qui résulterait d'une initiative du régime en place. Au moment où, justement, le régime voudrait conduire le pays vers la voie de garage d'une autre « Concertation Nationale » sans lendemain démocratique, le Peuple gabonais doit continuer à réclamer une « Conférence Nationale Souveraine » en bonne et due forme dans le cadre du processus insurrectionnel dont le plan est proposé ici (nous reviendrons plus bas à la démarche spécifique que cela suppose). Le fait que le gouvernement ait retiré son projet de « Concertation Nationale » est donc une bonne chose pour l'opposition et pour le potentiel de démocratisation du Gabon. Ceci parce que tout le peuple sait que l'option de la « concertation nationale » a toujours été, il faut le dire, l'échappatoire par laquelle le régime des BONGO a pu, depuis 1990, dérouter les aspirations démocratiques du peuple gabonais. A chaque fois que ce régime a été acculé à l'obligation de négocier une sortie de crise, il a sorti de son chapeau le petit lapin de la « concertation nationale » : Il le fit en 1989/1990 quand le MORENA du (jadis) Père Paul MBA ABESOLE accula, dans le cadre d'une médiation française, le régime des BONGO à l'ouverture démocratique. Le modèle de « sortie de crise » qui fut alors négocié entre le MORENA et le régime d'OMAR BONGO fut le RSDG

(Rassemblement Social-Démocrate Gabonais), c'est-à-dire un avorton d'ouverture qui prévoyait que le Gabon resterait sous le régime du parti unique RSDG, mais avec des tendances et débats pluralistes à l'intérieur. Ce n'est que grâce aux soulèvements étudiants couplés aux revendications multisectorielles et manifestations de rue de la période 1989/1990 que le régime céda pour accepter une conférence nationale que l'opposition, par naïveté, manqua de rendre « souveraine ». Le résultat fut, néanmoins, le ralliement de Paul MBA ABESOLE aux idéaux de la conférence nationale au moment où les Gabonais assemblés rejetèrent le RSDG pour exiger, à la place, un multipartisme débridé. Son fameux « le RSDG est désormais caduque » lâché en pleine conférence nationale fut le glas qui sonna la fin des prétentions monopartistes du régime des BONGO. Ce qui avait rendu cette finalité possible fut que toutes les composantes de la société gabonaise, y compris les syndicats, avaient politisé leur discours, exigeant la « conférence nationale » et ne donnant de choix à Omar Bongo qu'entre un départ immédiat du pouvoir ou la réforme démocratique.

Le régime des Bongo avait cependant appris sa leçon. Il avait remarqué que l'élite politique gabonaise avait une assez naïve tendance aux compromis et aux raccourcis politiques, que cette élite ne serait jamais capable de réellement organiser la confrontation politique directe et que, donc, le régime disposerait toujours d'une marge de manœuvre pour « faire semblant » d'évoluer là où, en réalité, il s'évertuerait à reculer et à ramener progressivement le pays au monopartisme de fait, donc à une situation de « RSDG » où opposition et régime joueraient le jeu des apparences sans toutefois faire bouger le curseur de la démocratisation. Le modèle de « sortie de crise » et de « négociation » sur lequel le régime finit par jeter son dévolu devint, ainsi, celui de la « concertation nationale ». Il l'utilisa d'ailleurs avec dextérité durant les 22 années qui suivirent pour désamorcer les crises politiques que traversa le pays. C'est ainsi qu'en 1994, on vit se négocier non seulement une « Paix des Braves » proposée par feu le Maître AGONDJO OKAWE, leader du PGP (Parti Gabonais du Progrès), mais aussi, sous médiation française, les « Accords de Paris », c'est-à-dire la sorte de « concertation nationale » via les élites politiques qui vit le pouvoir des Bongo se renforcer devant une opposition ayant vite fait d'oublier ses revendications en échange du franc électoral et de quelques aménagements de partage du pouvoir. Les accords d'Arambo de 2006 virent le même ballet de « concertations » de l'élite politique nationale accoucher d'une souris démocratique. Depuis, le débat politique tourne en rond au Gabon. On fait semblant d'avancer, puis on recule, puis on se remet à négocier ce qu'on croyait pourtant acquis, et *bis repetita*.

Mais s'il y a une leçon fondamentale à tirer de l'héritage historique de la Conférence Nationale de 1990, c'est que les BONGO ONDIMBA n'ont jamais rien cédé sans y être forcés. Dès lors que la Conférence Nationale de 1990 ne fut obtenue que par la pression qui vint non seulement des manifestations étudiantes, mais aussi de l'intransigeance de l'élite politique et sociale de l'époque, l'on doit accepter tout de suite l'idée que la « Conférence Nationale Souveraine » souhaitée par les Gabonais cette année ne viendra que par la force combinée de la rue et d'une élite politique et associative déterminée et intransigente.

L'équation de la « Conférence Nationale Souveraine » devient alors évidente. Elle dit : insurrection d'abord, « Conférence Nationale Souveraine » ensuite. Pas l'opposé car, en réalité, la « Conférence Nationale Souveraine » ne pourra se tenir que suite à une insurrection qui en forcera la tenue, plaçant ainsi les revendications des Gabonais dans la même logique que celle des Tunisiens ou des Egyptiens.

Une des exigences, donc, d'un possible succès de la demande de « Conférence Nationale Souveraine » serait que, comme en 1990, partis politiques, syndicats, clergé, étudiants et société civile durcissent, puis politisent leur discours en demandant le départ immédiat d'Ali Bongo et des autres piliers du régime responsable de la débâcle électorale de 2009 (entre autres, Mborantsuo et Rose Rogombé) du pouvoir.

Autrement dit, il ne s'agit plus ici de contourner l'inévitable en se contentant de demander la « Conférence Nationale Souveraine ». Il faut aller au-delà de cette exigence et demander, concomitamment, sa conséquence la plus logique, c'est-à-dire le DEPART d'Ali Bongo du pouvoir car aucune « souveraineté » ne peut être assurée à ladite conférence nationale si Ali Bongo jouit toujours de ses pleins pouvoirs en même temps que se tiendrait la fameuse « Conférence Nationale Souveraine ».

La revendication appelant à une « Conférence Nationale Souveraine » n'a, donc, de sens que si elle contient, en même temps, l'exigence d'un départ immédiat du régime Bongo du pouvoir. Ne pas le faire, c'est réduire de façon draconienne le potentiel insurrectionnel pourtant contenu dans l'idée de « Conférence Nationale Souveraine », surtout si l'on entend par « souveraineté » le fait d'un peuple imposant sans compromissions sa volonté au régime dictateur.

Tout le monde doit donc, en même temps que l'on demandera la « Conférence Nationale Souveraine », exiger, en même temps, le départ immédiat du dictateur. Ceci est une condition *sine qua non* de la réussite du projet insurrectionnel que toute l'activité politique actuelle devrait supposer.

Mais comme nous l'avons dit plus haut, le projet de « Conférence Nationale Souveraine » n'est qu'une option du changement, pas la seule. Regardons maintenant le cas du combat mené par André Mba Obame, qui demeure une autre option de changement immédiat au Gabon, mais une option qu'il faut clarifier pour mieux la comprendre.

C.3. DU COMBAT D'ANDRÉ MBA OBAME DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX ELECTORAL DE 2009

Le combat d'André Mba Obame consistant à raviver le contentieux électoral de 2009 constitue une possible piste de changement immédiat au Gabon. Mais cette piste ne peut se confondre à la piste de la « Conférence Nationale Souveraine » car les deux projets sont incompatibles et il faut les séparer et les clarifier.

Du coup, dès lors qu'on comprendrait ces deux projets comme contradictoires, le combat d'André Mba Obame devient très facile à délimiter. Ce que ce combat nous dit est que :

- **André Mba Obame, s'il veut arriver au pouvoir sur la base du contentieux électoral de 2009, ne pourra devenir président du Gabon que s'il fait le choix de l'insurrection comme outil de prise de pouvoir.** Il n'a pas la possibilité de devenir président du Gabon autrement que par ce moyen, et ce sur la base de ce contentieux. Que les partisans d'André Mba Obame décident de pousser la revendication électoraliste d'André Mba Obame jusqu'au bout de sa logique ou pas, ils doivent se rendre compte, tout de suite, que cette voie ne peut être que celle d'une prise de pouvoir par le moyen de l'insurrection populaire ou armée. Cela veut donc dire, en termes clairs, qu'André Mba Obame et ses partisans en dedans et en dehors de l'Union Nationale doivent faire un choix simple : c'est soit ils veulent poursuivre la piste du « Contentieux électoral de 2009 » pour mettre directement Mba Obame au pouvoir, auquel cas ils doivent s'organiser directement pour l'insurrection, soit ils veulent poursuivre avec les autres Gabonais la piste de la « Conférence Nationale Souveraine », auquel cas ils devraient choisir de laisser de côté le « Contentieux électoral de 2009 » et les slogans de « Mba Obame président élu du Gabon » car ces slogans brouillent la piste de la « Conférence Nationale Souveraine ». En d'autres termes, les deux pistes étant des pistes qui se contredisent, on comprend aisément que la « Conférence Nationale Souveraine » ne peut pas être un projet visant au plébiscite d'André Mba Obame. Certes, personne ne s'opposera à la prise de pouvoir par Mba Obame s'il fait le choix d'une insurrection visant à cette finalité. Mais ce choix doit être clairement énoncé aux populations pour que tout le monde sache à quoi s'en tenir. Le Gabon est certainement actuellement dans l'attitude du « tout sauf Ali ». Le Peuple ne cherche, dans ce contexte, que les preneurs. Si Mba Obame décide de « prendre », et ce par l'insurrection, ce sera tout à son avantage, mais il doit dire clairement à ses militants si telle est sa finalité.

- **André Mba Obame ne peut donc continuer à entretenir le flou sur la finalité de son combat.** Si sa lutte se résume au contentieux de 2009, il doit clairement le dire à ses partisans et, donc, organiser ses partisans en vue d'une prise de pouvoir immédiate par l'insurrection puisque c'est sa seule option. Et cela demandera de lui qu'il donne des mots d'ordre insurrectionnels clairs. Par contre, si sa lutte consiste à travailler avec le reste des Gabonais et de l'opposition pour asseoir une bonne fois pour toutes la démocratie au Gabon, alors il doit embrasser le projet de « Conférence Nationale Souveraine » et donner l'ordre à ses militants de ne plus balancer les slogans de « Mba Obame président élu du Gabon » car ces slogans sont un repoussoir pour le reste de l'opposition. La Communication de Mba Obame doit donc ici se préoccuper de nationaliser les slogans autour de thèmes comme « Bongo doit partir » et non « Mba Obame Président ». Tant que la confusion existera entre les buts du « Contentieux électoral de 2009 » et la « Conférence Nationale Souveraine », il sera difficile de fédérer et d'organiser efficacement les forces du changement.

Mais il y a également à la lutte de Mba Obame d'autres aspects qui méritent analyse si l'on veut comprendre pourquoi la lutte d'André Mba Obame ne peut aboutir sous sa forme actuelle. Autrement dit, pour gagner le pouvoir par l'insurrection sur la base du « Contentieux électoral de 2009 » ou même pour travailler sans attitude partisane avec les autres Gabonais dans le cadre du projet de « Conférence Nationale Souveraine »,

1) **André Mba Obame doit gagner la confiance des Gabonais et chasser l'image de l'opposant de circonstance qui a trop souvent tendance à s'attacher à lui.** Mba Obame doit ainsi répondre à la question que se posent la majorité des Gabonais : si Omar Bongo n'était pas mort, MBA OBAME serait-il aujourd'hui dans l'opposition? Si on répond "non" à cette question, alors on ne peut que conclure, non pas à une opposition de CONVICTION, mais à une opposition de CIRCONSTANCE. Mba Obame doit rassurer les Gabonais sur cette question, surtout au regard de son attitude encore trop bongoïste. Il n'y a simplement aucune logique à s'opposer au fils quand on aurait continué à embrasser le père si le père n'était pas mort. Or, dès lors que l'on sait très bien que le père vivant, le régime des Bongo aurait continué à tuer les Gabonais et Mba Obame avec, il s'ensuit que Mba Obame serait toujours encore aujourd'hui en train de meurtrir les Gabonais en tant que Ministre de l'intérieur d'Omar Bongo Ondimba ou autres. Il ne faut donc pas simplement évacuer cette question qui préoccupe pas mal de Gabonais par un revers de la main car pour les vrais démocrates, il y aurait comme un paradoxe dans l'opposition que pratique Mba Obame contre Ali Bongo. Pour les démocrates que nous sommes, il apparaît clairement que, qu'il s'agisse d'Ali Bongo ou d'Omar Bongo, nous avons bel et bien affaire au même régime de dictature. Certes, les styles sont différents, mais les résultats, principes et méthodes sont les mêmes. Le Gabon n'aurait pas été moins dictature si Bongo avait continué à être là: les questions de style ou de degré ne doivent pas nier le simple fait que la dictature du père était, au moins, aussi féroce que celle du fils, à la seule différence que le père distribuait plus allègrement les CFA pour faire taire les opposants de circonstance là où le fils semble plus utiliser la chicote. Le résultat était cependant le même : les Gabonais subissaient et ont continué à subir la meurtrissure. La conviction aurait voulu que Mba Obame n'entrât jamais dans le régime des Bongo puisqu'il fut un des leaders et pères fondateurs du MORENA. Ce reniement ne peut que montrer que, à l'époque déjà, son opposition était déjà et également une opposition de circonstance. C'est du moins ce que certains pourraient penser car Mba Obame avait trop facilement cédé à l'appel du pied des Bongo, puis à l'appât des Bongo-CFA. Il y a donc, chez André Mba Obame, le problème de la sincérité de son opposition qui aura besoin d'être clarifié pour bon nombre de Gabonais.

Mais s'arrêter à ce seul argument pour juger de la sincérité ou non d'André Mba Obame n'a qu'un poids subjectif, donc insuffisant et relatif. Il faut y amener d'autres arguments et ainsi, au moins, faire preuve d'une analyse un peu plus complète, donc un peu plus objective, du combat de l'homme.

2) **André Mba Obame doit clarifier son manque d'attitude de combat cohérent et sa réticence pour le combat frontal.** C'est un combat encore incertain, encore flou et pas encore clairement délimité. Le bilan lui même laisse encore à désirer dans la mesure où cela fait quand-même, au moins, trois gros ratés politiques de la part de Mba Obame en trois ans d'opposition politique, ratés que l'on peut décrire ainsi :

- **Lors de la campagne de 2009, Mba Obame donne l'impression de vouloir en découdre et promet de « défendre le vote des Gabonais ».** Or, au moment d'assurer cette défense, il fait le choix de la grève de la faim et se réfugie à Medouneu et ce alors même que le pouvoir était par terre et n'appartenait encore à personne. Cette fuite en avant fut le premier raté qui découragea les Gabonais, donnant naissance à la rumeur selon laquelle Ali Bongo et son frère Mba Obame voulaient, juste, dans le cadre d'un plan machiavélique, confisquer le discours politique des Gabonais en laissant Ali Bongo au pouvoir et en envoyant Mba Obame détruire l'opposition en se positionnant comme le nouveau chef de file de cette opposition. De là à voir les « échecs » incompréhensibles de Mba Obame depuis 2009 comme des stratégies de mise en garage et de découragement du peuple, il n'y a qu'un pas... Et quand on y ajoute les révélations de WikiLeaks montrant le désespoir de l'Ambassadrice des USA de l'époque, Eunice Riddick, de voir qu'aucun des leaders n'avait rien préparé de cohérent qui eût pu constituer une menace pour Ali Bongo, on se rend compte du besoin qu'a Mba Obame de dire au Gabonais ce qui le rendrait plus capable aujourd'hui qu'hier d'évincer Ali Bongo du pouvoir après avoir laissé le dictateur consolider son emprise sur le système pendant trois ans.

- **Après avoir plus ou moins laissé Ali Bongo s'installer au pouvoir, Mba Obame se proclame président de la République en son retour de Paris en 2010 suite à un documentaire français qui le donnait gagnant.** Sur cette base, il forme un gouvernement parallèle. Or, au lieu d'organiser ce gouvernement d'une manière qui lui aurait donné de l'autorité, il se réfugie au siège du PNUD à Libreville. La suite de cette aventure sans lendemain est connue. La question que d'aucuns posent souvent, dans ce contexte, est la suivante : Mba Obame avait-il vraiment besoin d'attendre ce documentaire pour se convaincre qu'Ali Bongo n'avait pas gagné l'élection présidentielle de 2009 ? Et que se serait-il passé si ce documentaire n'était pas sorti ? Le combat d'un leader qui revendique sa victoire doit-il dépendre de la sortie d'un documentaire en France ou de l'élection d'un président en France ? Que se serait-il, par exemple, passé si François Hollande n'avait pas été élu ? A ces questions

fondamentales, Mba Obame doit apporter une réponse crédible car on ne juge pas la capacité d'un leader quand les conditions lui sont favorables (documentaire de Benquet en 2010, élection d'Hollande en 2009, acceptation sans forcing de la conférence nationale par Ali, etc.) ; on juge la capacité d'un leader quand il est capable, plutôt, d'organiser le combat quand les circonstances ne lui sont pas favorables. Car si un leader ne peut organiser son combat que quand les circonstances lui sont favorables, donc sans effort réel, alors un tel leader ne peut être le leader d'une insurrection et remettra toujours à demain ce qu'il peut faire aujourd'hui sur la base de soi-disant calculs stratégiques qui ressembleraient plus à la langue de bois qu'à autre chose. Pour les Gabonais, cela paraîtrait, encore une fois, comme un leadership de circonstances et non un leadership de conviction. D'où, peut-être, les bâclages, les improvisations, les langues de bois, etc.

- **Lors de son séjour à Paris en 2010, Mba Obame déclare, dans une vidéo disponible sur Internet, qu'en 2009, il ne voulait pas la violence et que sa grève de la faim et son exil à Medouneu n'étaient pas vraiment une grève de la faim.** Il avoue sans ambages que c'était plus pour fuir les gens qui voulaient le forcer à organiser la violence à Libreville alors que lui s'était défini comme le « candidat de l'interposition », donc celui qui s'activerait à empêcher les violences entre une population prête à en découdre et un régime devenu, soudain, illégitime sous Ali Bongo. Or, quand on sait que Mba Obame lui-même ne peut prendre le pouvoir au Gabon sans insurrection, la question serait de savoir si Mba Obame, aujourd'hui, est prêt à assumer les conséquences d'une insurrection au Gabon et donc à prendre la tête d'un vrai combat insurrectionnel qui irait au-delà des apparences et des faux-semblants. Il faut donc à Mba Obame clairement élucider son combat à ce niveau ;

- **Le retour de Mba Obame au Gabon en août 2012, il faut le dire, est encore moins clair quant à la finalité poursuivie.** Il y a, d'une part, l'amalgame fait par ses militants entre le projet de « Conférence Nationale Souveraine » et le « Contentieux électoral de 2009 », une confusion qui montre qu'en matière de communication, ni le message ni les buts poursuivis ne sont encore clairs dans la tête de ses partisans. Cette même confusion existe chez le Peuple qui ne sait pas ce qu'on lui demande : soutenir le projet de « Conférence Nationale » ou soutenir le « Président élu » ? Il y a, d'autre part, l'apparente improvisation qui semble toujours accompagner les actions engagées par Mba Obame et ses partisans. Certes, on dira que l'homme est « stratège », mais dans ce cas cela traduit une certaine incohérence, voire une tendance au sadomasochisme. Pourquoi attendre que le Peuple souffre trois ans de trop et que le régime combattu ait le temps de se consolider alors même que le pouvoir n'appartenait encore à personne en septembre 2009 et que Mba Obame, avec la bonne stratégie et la bonne volonté, aurait pu se saisir de ce pouvoir à cette époque ? Mba Obame devra clarifier ce type d'incohérences et offrir une visibilité plus grande à ses militants pour que ceux-ci perçoivent clairement la finalité poursuivie et, surtout, ce qu'il attend concrètement d'eux. La boutade selon laquelle le Peuple doit prendre ses responsabilités indépendamment de ses leaders se fait désormais courte et insuffisante. Un peuple ne sait pas s'organiser tout seul pour la permanence du combat. Il peut, certes, faire certaines choses de manière spontanée, mais il a besoin, pour la permanence du combat, d'un leader qui soit capable d'orienter ce combat vers une finalité de prise de pouvoir.

Et quand on ajoute à cela la tendance à l'improvisation et à la « politique mystère » par laquelle on fait de l'objectif du combat un mystère, il va sans dire que la confusion des populations attendant des mots d'ordre clairs ne peut que s'accroître et mener aux soupçons qui font que bon nombre de Gabonais parlent de mensonges et de manipulations quand on mentionne le nom de Mba Obame. La stratégie de Mba Obame doit donc cesser d'être un mystère car sans lisibilité de la lutte qu'il veut mener, le combat de Mba Obame ne cessera jamais de tourner en rond.

3) **André Mba Obame doit abandonner le bongoïsme.** Pour le moment, André Mba Obame montre une incroyable incapacité à rejeter le bongoïsme et, donc, à remettre en cause l'héritage politique d'Omar Bongo. Il y a une certaine incohérence dans la tendance qu'il a de conserver une douce mémoire d'Omar Bongo, puis à demander pardon au peuple pour les conséquences de ce même bongoïsme dont il garde, cependant, une douce et positive mémoire. Si Omar Bongo et le régime par lui fondé ont fait du mal au peuple gabonais, tout l'héritage de ce régime doit être rejeté. Or, à ce niveau, André Mba Obame a une fâcheuse tendance non seulement à dire du Gabon qu'il était une démocratie jusqu'à la mort d'Omar Bongo en juin 2009, mais aussi qu'il élèverait des monuments à la gloire d'Omar Bongo. Cette posture n'est point logique. Mba Obame doit, pour être crédible, rejeter tout l'héritage bongoïste, ce qui veut dire rejeter Omar Bongo et les 45 ans de dictature bongoïste. On ne peut être sérieux comme opposant au Gabon aujourd'hui et affirmer que la dictature commence au Gabon avec la venue au pouvoir d'Ali Bongo en septembre 2009. Comme si, pendant les 42 ans passés sous Bongo le père, la

vie était rose pour les Gabonais. Sans un tel renoncement au bongoïsme, de nombreux Gabonais continueront à mettre en doute la sincérité de l'opposition d'André Mba Obame ;

4) **Mba Obame et ses partisans doivent tirer leçons du message du peuple gabonais sorti des élections présidentielles de 2009.** Et surtout, ils doivent savoir comment associer les autres Gabonais à leur combat. Si c'est l'unité du combat à mener que l'on recherche, alors Mba Obame et l'Union Nationale doivent être mis en arrière et seul le combat national à organiser doit figurer aux premières loges, loin des vues et des fanatismes partisans. Il ne fait pas bon, pour un combat que l'on présente comme le combat de tous les Gabonais, que les médias parlent toujours des meetings tenus comme des meetings de l'Union Nationale et de Mba Obame, le reste de l'opposition se voyant releguée au rôle de faire-valoir. Voilà pourquoi il faut faire le choix entre le combat PAR et POUR Mba Obame, et le combat PAR les Gabonais POUR le Gabon. Ces deux combats ne peuvent être confondus. Tant que les Gabonais croiront que le combat de Mba Obame se limite à mettre Mba Obame au pouvoir, Mba Obame sera incapable de rassembler au-delà de son ethnie et de son parti. C'est dans ce contexte que Mba Obame et ses militants doivent, s'ils veulent nationaliser le combat, renoncer au « Contentieux électoral de 2009 » pour embrasser pleinement le projet de « Conférence Nationale Souveraine » si tel est l'objectif poursuivi. Ou alors organiser directement la lutte insurrectionnelle qui mettra Mba Obame au pouvoir si, par contre, c'est cela qu'ils veulent.

Sur cette élection de 2009, justement, il subsiste encore des mythes qui, hélas, embrouillent encore le combat politique des Gabonais. Ces mythes, qui doivent eux aussi être clarifiés, sont les suivants :

- **Les militants d'André Mba Obame aiment à le présenter comme le « Président élu du Gabon ».** Personne ne refuse à priori cette théorie vu que le gagnant de 2009 ne pouvait être qu'André Mba Obame ou Pierre Mamboundou, et certainement pas Ali Bongo. Sauf que Mba Obame et ses militants ne peuvent valablement évacuer la contradiction qui consiste à rejeter la légitimité d'Ali Bongo puis à affirmer celle de Mba Obame sur la base de la même élection, surtout quand on s'accorde à reconnaître cette élection comme non-crédible et, donc, porteuse d'un résultat illégitime qui devrait, de toute évidence, être jeté à la poubelle. L'élection de 2009 n'ayant jamais été une élection ni démocratique ni crédible, tout résultat qui en ressortirait devrait être, si l'on se veut cohérent, rejeté comme illégitime. Si le résultat est illégitime pour Ali Bongo, il l'est aussi, nécessairement, pour Mba Obame et tous les autres candidats.

Du coup, on ne peut logiquement considérer Mba Obame « président élu » au titre d'une légitimité hypothétique si, dans le même temps, on reconnaît que Pierre Mamboundou aurait aussi pu prétendre à ce titre. Dans la mesure où la seule certitude que nous avons est qu'aucun Bongo ne peut gagner d'élection transparente au Gabon, le gagnant ne pouvait être que Mba Obame ou Mamboundou. Mais en l'absence de certitude, on ne voit simplement pas comment l'un (Mamboundou) ou l'autre (Mba Obame) pouvait se déclarer vainqueur au détriment de l'autre. Tout au plus, cela aurait demandé soit un accord entre Mba Obame et Pierre Mamboundou pour arracher ensemble le pouvoir, organiser de nouvelles élections et, ainsi, lancer le Gabon dans la pratique démocratique, soit une prise de pouvoir insurrectionnelle et unilatérale par l'opposant qui aurait le plus désiré ce pouvoir. Malheureusement, ni André Mba Obame ni Pierre Mamboundou ne voulurent s'engager dans la voie du combat frontal, ensemble ou séparément. C'était pourtant là la seule voie viable pour le changement immédiat au Gabon.

Au demeurant, donc, ce qu'il faut au Gabon, c'est tout simplement, une nouvelle élection, transparente et libre celle-là, pour montrer qui est vraiment l'élu du peuple gabonais. Ceci devrait normalement être le vrai combat de tout démocrate, c'est-à-dire s'organiser pour mener à une situation insurrectionnelle devant écourter le mandat actuel d'Ali Bongo pour aboutir à de nouvelles élections transparentes dans un délai de six mois.

Pour André Mba Obame, donc, le travail le plus important doit être ici de clarifier le type de combat qu'il veut mener. Sans cette clarification, le « Contentieux électoral de 2009 » risque de continuer à polluer le débat de la « Conférence Nationale Souveraine » que l'opposition demande, un débat qui ne peut se faire de manière rationnelle s'il porte, en filigrane, les prémisses de sa transformation en « Conférence Plébiscite pour la Prise de Pouvoir d'André Mba Obame ». Le besoin de fédérer les Gabonais au-delà des partis et des personnes impose que cette revendication partisane de Mba Obame cesse, donc, de polluer le débat sur la « Conférence Nationale Citoyenne ».

- **Les Gabonais ont rejeté tous les candidats de 2009, y compris André Mba Obame.** C'est cette réalité qui est

souvent occultée par les mythes qui circulent autour du contentieux électoral de 2009. Sans pour autant vouloir refroidir l'ardeur des militants et sympathisants d'André Mba Obame, il est important que les Gabonais sachent qu'une autre lecture des résultats de 2009 est possible. Cette lecture ne donne de légitimité ni à Ali Bongo, ni à Pierre Mamboundou, ni à André Mba Obame. Autrement dit, une interprétation non fanatique, donc objective, des résultats de 2009 montre que cette élection, comme pas mal d'autres avant elle, a suivi la courbe abstentionniste avec laquelle les Gabonais accueillent la plupart des élections au Gabon depuis 1998. En effet, l'histoire de notre pays montre qu'il y a très peu d'élections dans notre pays ayant rassemblé 50% de notre électorat depuis 1998, époque suite à laquelle le peuple désabusé a cessé de se rendre en masse aux urnes, exprimant ainsi la crise de confiance accentuée entre son élite politique et lui.

C'est ainsi qu'en 2009, les chiffres les plus optimistes (chiffres probablement déjà gonflés par le régime) ont parlé d'un taux de participation de 44% du corps électoral. Ceci veut dire, en termes clairs, qu'aucun des candidats en lice aux élections présidentielles de 2009 n'a suscité suffisamment d'engouement auprès des populations: Ni Ali Bongo, ni Mba Obame, ni Pierre Mamboundou. Du coup, quand trois GRANDS candidats n'arrivent même pas à attirer aux urnes 50% de l'électorat, c'est que, en fait, le peuple gabonais n'a pas du tout trouvé son compte dans l'offre politique lui proposée en 2009.

Si on entre un peu plus dans ces chiffres, on peut déduire que, sur les 44% des Gabonais s'étant rendus aux urnes, les trois candidats les mieux placés n'ont attiré chacun que près de 12% de l'électorat en moyenne. Donc, si ni AMO, ni ABO, ni PMM n'ont pu mobiliser chacun qu'environ 12% de l'électorat en moyenne, et si, au final, TOUS les candidats de 2009 n'ont pu mobiliser ENSEMBLE que 44% de l'électorat, on peut y voir la réalité, bien triste, selon laquelle, près de 60% des Gabonais ont rejeté TOUS les candidats en lice et qu'aucun n'a pu mobiliser 50% de cet électorat pour son compte. La légitimité dont on parle ici reposerait sur quoi, finalement, en dehors de la démonstration évidente que seul le chiffre de 50% est capable de prouver? Or, si aucun des candidats n'a pu, à lui tout seul, mobiliser 50% de l'électorat à son compte et si le meilleur score que chacun des candidats majeurs a pu mobiliser en moyenne se situe, en fait, à près de 12% de tout l'électorat, il semble évident que personne ne peut revendiquer la légitimité de quoi que ce soit sur la base de l'élection de 2009. Cela veut aussi dire que toute personne qui se serait déclarée gagnante en 2009 ne pouvait le faire que sur la base d'un coup d'état électoral en bonne et due forme.

Pour être clair, donc, AMO pouvait, au même titre qu'Ali Bongo, se déclarer vainqueur, mais cette déclaration ne pouvait devenir réalité que sur la base de la même illégitimité qui frappe Ali Bongo aujourd'hui puisque ne reposant que sur le soutien d'environ 12% de l'électorat en moyenne. Cela veut aussi dire que le pouvoir illégitime allait appartenir à la personne qui allait le vouloir le plus. Dans ce contexte, Pierre Mamboundou et André Mba Obame n'avaient que le choix d'une insurrection en bonne et due forme pour conquérir le pouvoir. Et ce n'est que par cette voie, et non par le résultat des urnes, qu'ils pouvaient légitimer leur prise de pouvoir puisque, dans ce cas, l'insurrection serait venue du Peuple.

Il n'y a aucun doute que Pierre Mamboundou mort, Mba Obame dispose aujourd'hui d'un énorme capital politique en tant qu'homme politique avec le plus de vent en poupe au Gabon, sans oublier les moyens financiers qu'on lui prête et son privilège en tant que seul opposant au Gabon à pouvoir disposer d'une chaîne de télévision. Mais ce vent en poupe ne lui servira à rien si, d'une part, il ne clarifie pas la nature et la finalité de son combat et si, d'autre part, il ne se rend pas à l'évidence que la seule manière pour lui de devenir président du Gabon sur la base du contentieux électoral de 2009 est d'organiser de manière frontale l'insurrection qui le portera au pouvoir. Cela veut dire qu'il devra assumer et embrasser, directement, la responsabilité de toutes les conséquences que pourraient entraîner une telle démarche. Et cette insurrection ne serait possible que si Mba Obame cesse de dire au peuple de « prendre ses responsabilités » indépendamment d'une coordination assurée par lui, et ce quand bien même l'on sait que le peuple ne peut agir que sur mot d'ordre d'un leader lui disant clairement ce qu'il attend de lui comme engagement et comme démarche politique. Il n'y a aucune révolution spontanée, quoi qu'en disent les gens. Toute révolution qui réussit résulte toujours d'une coordination assumée par des groupes ou des leaders déclarés. Attendre, donc, que le peuple se soulève de lui-même sans mots d'ordre précis et sans leader susceptible d'endosser ouvertement la responsabilité de l'insurrection est aussi utopique que le fait d'attendre que ce soient des Martiens qui viennent faire l'insurrection au Gabon à la place des Gabonais.

- André Mba Obame ne pourra éluder la question ethnique que s'il clarifie, justement, la nature de son combat. Autrement dit, tant que le combat de Mba Obame sera perçu par les Gabonais comme un combat

partisan visant non pas à l'établissement de critères démocratiques neutres, mais à l'établissement de l'hégémonie politique de l'Union Nationale et de ses leaders, la question ethnique s'invitera toujours dans le débat politique national. Ce que Mba Obame doit comprendre est qu'il porte avec lui un passif relevant non seulement de sa complicité de plus de 25 ans avec Omar Bongo, mais aussi du fait que le discours ethnique de 2009 aura plus ou moins cristallisé les Gabonais autour de considérations ethniques qui auront voulu que le Fang vote pour le Fang, le Pounou pour le Pounou, le Téké pour le Téké, etc. Pour surmonter la dimension ethnique ou, du moins, les perceptions qui en découlent, seule une stratégie visant à la nationalisation du combat politique sera viable et, donc, à même de rassurer les Gabonais qui, eux, ne sont ni partisans de Mba Obame ni militants de l'Union Nationale. Parce que le combat ne pourra être valablement nationalisé si les perceptions ethniques continuent à diviser les Gabonais, ignorer ces perceptions sera une faute grave qui confinera le combat de Mba Obame à sa perception ethnique et partisane actuelle. Mba Obame doit donc clairement indiquer que son combat n'est pas simplement le combat de l'Union Nationale, de Mba Obame ou des Fangs, mais le combat de tous les Gabonais en vue de l'établissement de la démocratie. Cela veut donc dire encourager ses militants à abandonner les slogans de « Mba Obame président légitime ; Mba Obame président élu du Gabon » pour embrasser le message commun du « Bongo doit partir », le seul qui puisse rassembler aujourd'hui les Gabonais avides de rupture.

Mais au-delà de tout ce qui a été dit plus haut, des questions sur l'engagement politique de Mba Obame demeureront toujours, et ce dès lors qu'on se rendrait en effet compte que Mba Obame et ses collègues de l'Union Nationale ont, en réalité, au jour d'aujourd'hui, la capacité financière et sociologique de changer le Gabon en deux semaines s'ils en avaient la volonté.

En d'autres termes, il n'y a aucun doute que si Mba Obame avait voulu prendre le pouvoir au Gabon par le moyen de l'insurrection, il aurait pris ce pouvoir en septembre 2009. En fait, qu'il s'agisse du camp ACR du vivant de Pierre Mamboundou ou du camp CPPA, l'opposition a toujours eu la capacité financière et sociologique qui lui aurait permis d'en finir avec le régime des Bongo en deux semaines de lutte politique bien articulée. La question devient alors : Pourquoi l'opposition n'a-t-elle jamais utilisé ses capacités sociologiques et financières pour défaire les Bongo ?

Certes, ce serait puéril, voire présomptueux pour qui que ce soit de croire que nos leaders ne savent pas ce qu'ils font ou qu'ils n'ont aucune idée de ce qu'ils doivent faire. André Mba Obame, Zacharie Myboto ou encore Jean Eyegue Ndong ou Louis-Gaston Mayila ne sont pas des idiots. Ils savent probablement ce qu'ils doivent faire ou peuvent faire pour débouter Ali Bongo du pouvoir. Ayant tous été au gouvernement, ils y disposent aussi de réseaux d'amis tout en ayant la maîtrise de la psychologie du régime. La question sera alors toujours de savoir pourquoi ils ne le font pas ou ne l'ont pas encore fait...

La réponse, cependant, la plus simple, mais insuffisante, est la suivante : Les leaders de l'opposition sont frileux quand il s'agit d'endosser directement la responsabilité de mots d'ordre insurrectionnels. Ils préfèrent généralement tourner en rond autour du pot dans l'espoir de voir le peuple lui-même, sans mots d'ordre précis, s'organiser, faire chuter le régime et les mettre directement au pouvoir en le leur offrant sur un plateau d'argent. Voilà pourquoi ils préféreront souvent procéder par messages flous sans grande lisibilité par le Peuple ou s'en remettre à François Hollande ou à la Communauté internationale. Et c'est dans le flou de leurs messages qu'il faut rechercher le manque de direction et de finalité dans les diverses tentatives « insurrectionnelles » jusque-là engagées. Et quand on ajoute à cela la tendance pour l'opposition de calmer le peuple, de toujours le renvoyer à la maison pour soi-disant éviter les « provocations » et les « pièges » du régime, on comprend pourquoi, sans mots d'ordre insurrectionnels clairs, le peuple se retrouvera souvent perdu, ne comprenant jamais le but recherché par ses leaders.

Il est donc important de réitérer ici que l'insurrection n'arrivera au Gabon que quand un leader influent comme Mba Obame, Myboto, Eyegue Ndong, seul ou en association avec d'autres, prendra sur lui non seulement la responsabilité de l'insurrection, mais aussi d'assumer toutes les conséquences qui vont avec. Ainsi, au lieu de dire au peuple de prendre ses responsabilités, un tel leader doit se mettre en avant et appeler à la prise de responsabilité collective, y compris la sienne. Dès lors, il doit descendre dans la rue avec son peuple. A ce titre, André Mba Obame ne réussira son combat que quand il délaissera le langage politicien pour embrasser le langage du combat, ce qui n'est pas encore le cas. On ne peut pas pousser un peuple à l'insurrection en restant mou dans l'idéologie, dans le discours et dans le combat.

C.4. DU COMBAT POUR LA BIOMETRIE INTEGRALE AU GABON

La biométrie dite « intégrale » est une autre piste du combat poursuivie, principalement, par le groupe ACR. Il semble, cependant, évident, que le combat du changement au Gabon ne peut se réduire à la seule composante biométrique. Biométrie intégrale ou pas, la biométrie ne peut, à elle seule garantir la transparence des élections au Gabon, surtout si le système en place reste le même et le régime au pouvoir continue à conserver, en amont comme en aval, la capacité de se garantir le pouvoir par la fraude électorale. Il y a donc lieu ici de refondre totalement les institutions dans le cadre d'une nouvelle Constitution et de mécanismes de gouvernance pouvant garantir que le vote des Gabonais puisse réellement compter et réellement mener au pouvoir la personne réellement élue par les Gabonais.

Le projet de « biométrie intégrale », dans ce sens, ne peut avoir de valeur que si intégré dans la revendication pour une rupture et un changement immédiats au Gabon. L'opposition doit donc se détourner de toute démarche qui consisterait à ne négocier que la biométrie alors que tout le système de fraude de l'Etat Bongo/PDG resterait intact et en place. Les mêmes causes menant toujours aux mêmes effets, ce qui a fait que l'opposition hier perde toutes les élections sans biométrie fera encore que, demain, même avec la biométrie intégrale en place, l'opposition continue à perdre les élections. Il faut donc aller vers une attitude insurrectionnelle totale avec comme finalité ultime l'évincement en bonne et due forme du régime Bongo/PDG.

C.5. DU PROJET DE « CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE »

On en vient maintenant au projet de « Conférence Nationale Souveraine » à proprement parler. Tout en gardant à l'esprit l'idée précédemment articulée selon laquelle ce projet ne pouvait être une fin en soi, il convient de dire que, comme outil suprême de démocratisation du Gabon, une Conférence Nationale, dès lors qu'elle serait « souveraine », constituerait, en effet, la meilleure option de résolution citoyenne et pacifique de la crise politique nationale vieille de 22 ans.

En tant que projet citoyen par excellence, donc, le projet de « Conférence Nationale Souveraine » est à la fois le projet le plus salubre pour le Gabon, mais aussi le plus irréaliste, voire « utopique ». Salubre parce que, en fin de compte, c'est le seul projet qui aurait valablement répondu à toutes les problématiques qui immobilisent l'évolution du Gabon depuis 45 ans, et ce si et seulement si la nation tout entière, y compris le régime des Bongo, s'accordait sur ce modèle et sur sa finalité. Une « Conférence Nationale Souveraine » aurait en effet assuré non seulement une « sortie de crise » négociée, apaisée et pacifique par le biais d'un consensus national impliquant directement toutes les portions du peuple sans exclusive (y compris le régime au pouvoir dès lors qu'il aurait accepté l'inévitabilité de son évincement du pouvoir, quoique dans un contexte qui lui aurait permis de revenir aux affaires par les voies démocratiques si le peuple le ramenait au pouvoir par le vote démocratique libre), mais était aussi la seule option de sortie pacifique de la crise qui restât aux Gabonais, en dehors du miracle de Jésus-Christ. Cependant, l'option d'une conférence nationale souveraine au Gabon demeurerait aussi l'option la plus irréaliste, voire « utopique » parce que trop tributaire de la bonne volonté du régime Bongo/PDG. En d'autres termes, la démarche adoptée par l'opposition supposait que, sans pression de la rue, les Bongo se plieraient, sans y être forcés, au jeu de la sanction populaire qui, en ces temps de ras-le-bol généralisé, ne manquerait pas de s'abattre sur la conférence nationale et de la transformer en un véritable procès contre les BONGO, les Gabonais n'étant plus disposés à entendre parler d'un Bongo au pouvoir au Gabon, sauf naïveté habituelle des conférenciers, bien évidemment. Mais si les leçons de 1990 ont été bien apprises, on ne voit tout simplement pas comment une « Conférence Nationale » dite « souveraine » pourrait se terminer sans proclamation d'évincement immédiat des Bongo et de tenue immédiate d'élections générales anticipées au Gabon.

Or, l'éventualité de voir ce régime céder aux demandes formulées par l'opposition sans résister était trop maigre, voire trop utopique. Les BONGO ONDIMBA et leurs acolytes n'ont jamais su ce que c'était que l'intérêt supérieur de la nation. Ils sont donc, de nouveau, prêts à biaiser, jongler et rouler dans la farine toute la nation. A la fin, ils ne reculeront que si, en face, se profile un contre-pouvoir oppositionnel fort, frontal, sûr de lui et intraitable qui les poussera à la sortie par le pouvoir démocratique de la rue.

Si l'on part, donc, du simple constat selon lequel une « conférence nationale » est avant tout un projet inclusif et participatif et que, dès lors, toute possibilité de tenue d'une « Conférence Nationale Souveraine » au Gabon est, mécaniquement et automatiquement, conditionnée par l'acceptation de ce projet par Ali BONGO ONDIMBA et

son régime, il s'ensuit automatiquement et mécaniquement que, Ali BONGO ONDIMBA ayant rejeté ce projet, le projet de « Conférence Nationale Souveraine » ainsi que la feuille de route et le chronogramme proposés par l'opposition suite à la « Rencontre de Paris » se retrouvent, automatiquement et mécaniquement, frappés de caducité.

Cependant, plutôt que de s'effaroucher de cette déclaration de caducité, l'opposition doit, comme nous le démontrerons plus bas, s'en réjouir car c'est cette « caducité stratégique » qui permettra à l'opposition de passer au « plan B ». Autrement dit, le projet de « Conférence Nationale Souveraine » doit devenir caduque si le combat insurrectionnel doit s'affirmer dans toute son ampleur, et ce dès lors que l'on comprendrait la « Conférence Nationale Souveraine » non pas comme la finalité poursuivie, mais plutôt comme le passage obligé, le prétexte à une insurrection généralisée au Gabon devant se conclure par la chute du régime BONGO/PDG. Dans ce sens, la proposition de « Conférence Nationale Souveraine » doit devenir le déclic par lequel l'opposition passera à son « plan B ».

Le « plan B » de l'opposition, c'est quoi, finalement ? Le « Plan B » consiste, avant tout, à cesser, comme nous l'avons dit plus haut, de voir la « Conférence Nationale Souveraine » comme un fin en soi. Elle doit plutôt être vue comme un maillon stratégique sur le chemin insurrectionnel que doivent emprunter l'opposition et le Peuple gabonais s'ils doivent pousser le régime non pas à accepter la tenue de la Conférence, mais plutôt à quitter immédiatement le pouvoir.

Ceci impose donc, naturellement, de considérer la « troisième voie » que représente l'« Assemblée Constituante Citoyenne » (ACOC) proposée par la « Concertation de Washington ».

C.6. LA TROISIEME VOIE : UNE « ASSEMBLEE CONSTITUANTE » CITOYENNE

Qu'est-ce que c'est qu'une « Assemblée Constituante » ?

Une Assemblée Constituante intervient généralement dans les contextes où un peuple, devenu sans Etat opérant suite à l'écroulement inattendu de ses institutions, se réunit, au travers de délégués, pour se doter d'une nouvelle constitution et, donc, d'un nouveau système politique visant au rétablissement de l'Etat. La France dû passer par ce processus d'Assemblée constituante lors de la Seconde Guerre Mondiale quand il fallut reconstituer l'Etat français suite à son abolition par l'Allemagne nazie. Un exemple récent nous vient également de la Tunisie qui, dans le sillage de la chute du dictateur Zine el-Abidine Ben Ali, dû se doter de nouvelles institutions par le biais d'une Assemblée Constituante.

Mais une Assemblée Constituante peut également résulter d'une action révolutionnaire qui en fait, dans ce contexte, un outil insurrectionnel. L'histoire de France sert également ici de référence car les Etats Généraux, convoqués par le roi Louis XVI le 5 mai 1789 pour résoudre la crise socioéconomique dans laquelle les dettes de l'Etat avaient plongé la France, furent rapidement détournés par les députés du Tiers-Etat qui, opposés au roi et aux ordres privilégiés (notamment, le Clergé), refusèrent les réunions séparées qui, jusque-là, avaient caractérisé les Etats généraux convoqués par le roi, imposant, plutôt, que, pour une fois, les trois ordres du peuple (Noblesse, Clergé, Tiers-Etat) se réunirent en Assemblée commune pour discuter de leurs prérogatives respectives. Malgré la résistance du roi et du Clergé, les députés du Tiers-Etat tinrent bon tout le long du mois que durera la crise politique ainsi déclenchée.

L'argument du Tiers-Etat était pourtant de taille, et ressemblait comme deux gouttes d'eau au débat qui nous préoccupe au Gabon aujourd'hui. Selon le système politique français de l'époque, chacun des trois ordres possédait une voix lors des délibérations des Etats généraux: ceci voulait dire que la Noblesse et le Clergé, qui étaient non seulement deux ordres privilégiés du fait de leur complicité avec la monarchie, obtenaient toujours le dernier mot vu que leur alliance leur donnait toujours deux voix, ce qui mettait toujours en minorité les députés du Tiers-Etat qui, pourtant, étaient les représentants de 97% de la population. Ce que les députés du Tiers-Etat voulaient donc déclencher comme débat consistait à demander aux deux ordres privilégiés comment il se faisait que le Tiers-Etat, qui représentait 97% de la population française, se retrouvât avec une maigre voix, donc toujours en minorité face aux deux voix du Clergé et de la Noblesse.

Malgré, donc, les brimades de Louis XVI, qui non seulement fit tout pour éviter que les trois ordres ne se réunissent dans la même salle conformément aux désirs des députés du Tiers-Etat, mais aussi alla jusqu'à leur

interdire l'accès à la salle de l'hôtel des Menus Plaisirs où se tenaient les Etats généraux, les députés du Tiers-Etat décidèrent de se constituer en Assemblée nationale ayant, seule, le pouvoir de consentir l'impôt. Devant la pression du Tiers-Etat, le Clergé finit par céder et à se joindre à eux, commençant ainsi un processus qui allait mener aux grands bouleversements de la Révolution française.

Autrement dit, en se forçant donc à un serment connu dans l'histoire de France comme le « serment de la salle du Jeu de paume » ou « serment du Jeu de paume » tout simplement, un serment par lequel ils juraient « *de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides* », les députés du Tiers-Etat déclenchaient là un processus insurrectionnel par lequel non seulement ils défiaient l'autorité du roi, mais aussi, s'établissaient, dès le 9 juillet 1789, en Assemblée nationale constituante. Autrement dit, le Tiers-Etat, s'était déclaré Assemblée nationale de France le 17 juin 1789, puis, voyant que sa révolution prenait de l'ampleur, se déclara Assemblée nationale constituante le 9 juillet 1789. La prise de la Bastille par le peuple le 14 juillet sonnait ainsi le glas de la monarchie absolue en France. Le pays entra donc, à partir de là, dans la phase populaire de la Révolution française. Deux ans plus tard, la France avait une nouvelle constitution qui intégrait les principes de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

La leçon à tirer de l'exemple français est donc assez évidente : Les députés du Tiers-état ont refusé de faire du roi l'arbitre de la Réforme qu'ils souhaitaient car ils savaient que la tendance du roi serait toujours de vouloir conserver ses privilèges. Ils lui ont tout simplement imposé la réforme, puis la perte de pouvoir, par le moyen d'une insurrection.

Il s'ensuit donc que le régime des BONGO ONDIMBA ayant refusé la seule option qui eût permis une résolution pacifique et consensuelle de la crise politique nationale, quoiqu'avec la finalité inébranlable de la fin de l'Etat BONGO/PDG, il n'y a plus d'autres options aujourd'hui pour le peuple gabonais lui permettant de rétablir démocratiquement sa souveraineté. Il lui faut immédiatement se doter d'une Assemblée Constituante Citoyenne qui, se passant de l'arbitrage et de l'agrément du régime BONGO/PDG, s'imposera naturellement et logiquement en tant qu'Assemblée nationale du Peuple, avec la charge spécifique de faire naître, après avoir disqualifié le régime BONGO/PDG qui s'est lui-même exclu du débat citoyen, une nouvelle République dans le sillage même des travaux de l'Assemblée constituante ainsi posée comme outil de prise de pouvoir par et pour le peuple.

Autrement dit, dès lors que le régime BONGO/PDG se sera lui-même disqualifié par son refus du seul outil—la Conférence Nationale Souveraine—qui eût pu lui assurer une sortie honorable, mais certaine, du pouvoir, le peuple gabonais n'a aucun autre choix que de prendre, arracher le pouvoir en se restituant à lui même la souveraineté lui volée depuis 45 ans par les BONGO ONDIMBA.

C'est dans le cadre de cette démarche insurrectionnelle et de prise de pouvoir par le peuple et pour le peuple que la « Concertation de Washington » a proposé l' « Assemblée Constituante Citoyenne » comme outil d'évincement du régime Bongo/PDG.

Le BDP-Modwoam propose donc, ci-dessous, un « Plan pour une prise de pouvoir immédiate par le Peuple gabonais » qui reprend non seulement mot pour mot l'essentiel de la proposition issue de la « Concertation de Washington », pour l'insérer dans une dynamique visant à concilier les résolutions de cette « Concertation » avec celles de la « Rencontre de Paris ».

D. PLAN POUR UNE PRISE DE POUVOIR IMMEDIATE PAR LE PEUPLE GABONAIS

D.1. DU PROCESSUS DE CONCILIATION DES PROJETS DE « CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE » ET D'« ASSEMBLEE CONSTITUANTE CITOYENNE »

Il y a eu pas mal de débats assez échauffés sur lequel des projets proposés—« Conférence Nationale Souveraine » (CNS) ou « Assemblée Constituante Citoyenne » (ACOC) devait être promu ou soutenu auprès des Gabonais. Certains y ont vu un débat d'égos engagés dans une lutte fratricide pour la prééminence de telle ou telle idée, ou pour la défense de telle ou telle idée que l'on croyait attaquée par telle ou telle contre-proposition. D'autres y ont

vu des luttes d'influence relevant de combats d'arrière-cour de la part de diasporas divisées sur des questions de sémantique alors même que ces idées, au fond, ne sont nulle part automatiquement contradictoires.

Ceux qui ont pensé cela ont raison. Toutes ces divisions autour de qui a la meilleure idée n'ont aucun sens et personne ne doit s'accrocher à son idée comme à un totem quand bien même la situation sur le terrain demanderait de la flexibilité, donc la capacité de passer du « plan A » au « plan B » quand les conditions du terrain l'exigent.

Le BDP-Modwoam pense en effet qu'il n'y a rien de contradictoire dans les deux idées en débat ici. Bien au contraire, ces idées sont hautement complémentaires dans la mesure où l'une, le projet d'Assemblée Constituante Citoyenne (ACOC), commence là où s'arrête l'autre, c'est-à-dire là où s'arrête celui de Conférence Nationale Souveraine (CNS).

Dès lors, donc, que l'on comprendrait la première démarche, la Conférence Nationale Souveraine, comme le « plan A » du processus insurrectionnel et la seconde démarche, l'Assemblée Constituante Citoyenne, comme le « plan B » du cheminement insurrectionnel qui attend obligatoirement les Gabonais dans le cadre de leur combat pour un Gabon nouveau, les deux projets s'en retrouvent automatiquement et naturellement conciliés et réconciliés.

D.2. DE LA « CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE » COMME « DECLIC INSURRECTIONNEL »

La proposition de « Conférence Nationale Souveraine » née de la « Rencontre de Paris » est le seul projet qui puisse, ici, servir de « déclic insurrectionnel », tout simplement parce que sans ce déclic insurrectionnel, le passage du « Plan A » au « Plan B » sera presque impossible. Or, il faut, pour distinguer ce combat des autres combats menés au Gabon jusqu'à présent, donner au peuple le déclic insurrectionnel dont il a besoin.

Autrement dit, quand on regarde tous les combats menés jusqu'à présent au Gabon, que ce soit dans la période 1990-2009 ou dans la période 2009-2012, le dénominateur commun aura souvent été celui du manque de déclic, c'est-à-dire cette chose ou cet acte qui, une fois activé, projeterait le pays dans une insurrection appuyée, permanente et irréversible devant se terminer par la chute inéluctable du régime Bongo/PDG. A cette question de déclic se sera souvent également ajoutée celle des étapes devant précéder, puis suivre, ce « moment déclic ».

Le constat, pourtant, à ce niveau, pointe vers une procédure plutôt simple. Il semblerait qu'ici, on aura souvent compliqué une situation plutôt simple demandant une approche simple. Cette approche simple demandait, ainsi, trois étapes fondamentales :

- **Fixer un objectif clair quant à la finalité du combat à mener** : Cette finalité est alors celle d'une rupture totale, donc d'un effacement pur et simple du régime Bongo/PDG ou celle d'une négociation, donc celle d'un partage du pouvoir avec le régime Bongo/PDG. Dès lors que l'opposition opterait pour une rupture totale, le combat à mener s'en retrouve automatiquement simplifié ; il enclenche alors, automatiquement, le second levier de la démarche insurrectionnelle ;

- **Communiquer clairement cet objectif aux populations** : dans tout combat politique, surtout quand ce combat s'organise en vue de l'effacement d'une dictature, la clarté du message, de la communication et des mots d'ordre doit être limpide. Le peuple ne doit jamais être mis dans la situation de devoir deviner les intentions de ses leaders. Ces intentions doivent être claires dans leur méthodologie et dans leur finalité. Ainsi, si les leaders attendent du Peuple qu'il s'engage dans un certain nombre de désordres visant à mettre la dictature à mal, les leaders doivent, sans ambages, dire exactement au peuple les actes dans lesquels on s'attend à les voir s'engager. Ceci doit ressortir de tous les discours et de tous les slogans, et tous les discours et tous les slogans doivent ressasser en permanence le but et la finalité du combat. Faire de la politique mystère, dans ce cas, est contre-productif car laissant le peuple dans le flou total. Communiquer avec le Peuple suppose donc des tournées, meetings, causeries et autres processus de communication visant à préparer ce Peuple sur une période pas trop longue ni trop courte (15 jours à 30 jours) avant, par la suite, de déclencher le processus insurrectionnel à proprement parler.

- **Postuler un déclin insurrectionnel imparable et, donc, que la dictature ne peut empêcher ni politiquement ni militairement** : l'erreur souvent commise par l'opposition gabonaise est d'axer son action sur des dynamiques que le régime au pouvoir peut empêcher ou contrôler. Le projet de « Conférence Nationale Souveraine », comme démontré plus haut, est justement un de ces projets car tributaire en grande partie de la bonne volonté du régime. Autrement dit, pour que la « Conférence Nationale » se tienne, elle a besoin de l'accord du régime, sans quoi sa tenue devient compromise, exactement comme on le voit en ce moment au Gabon. Réussir un projet insurrectionnel veut donc dire ne retenir que les actes et actions que le régime ne peut empêcher sans devoir arrêter tous les Gabonais impliqués ou tous les leaders impliqués, ce qui lui serait fatal comme acte. Dès lors, les leaders doivent donner, résolument, des mots d'ordre devant conduire le Peuple à s'engager directement dans des actes de provocation visant à maintenir le régime dans un état de fébrilité permanent, état devant aboutir, à terme, à un état d'ingouvernabilité total devant se conclure par la chute du régime. Mais tout cela demande un déclin à même de faire basculer le combat du « plan A » au « plan B ».

Quel doit donc être le déclin insurrectionnel dans le cadre des deux projets citoyens actuellement proposés comme solutions complémentaires pour un changement immédiat au Gabon ?

Ce déclin est, simplement, un ultimatum obligatoire de l'opposition au régime Bongo.

D.3. DU PASSAGE OBLIGE D'UN ULTIMATUM A ALI BONGO ET AU REGIME BONGO/PDG

Le passage du « plan A » qu'est la « Conférence Nationale Souveraine » au « plan B » qu'est l'« Assemblée Constituante Citoyenne » ne peut se faire que par l'intermédiaire du déclin d'un ultimatum à Ali Bongo.

Autrement dit, le gros problème, donc le plus gros manquement, dans la stratégie actuelle de l'opposition consistant à demander une « Conférence Nationale Souveraine » est qu'on ne voit pas le bout du tunnel de cette revendication. Non seulement l'opposition ne dit pas ce qu'elle ferait si le régime en place disait « non » (ce qui est déjà le cas puisqu'Ali Bongo a non seulement dit « non », mais aussi commencé à tuer des Gabonais), elle ne dit pas non plus au peuple à quel moment elle cesserait d'attendre le « oui » hypothétique d'Ali Bongo.

Or, il semble évident, à ce niveau, que l'attente de l'opposition doit, à un moment, cesser ou du moins correspondre à une date butoir après laquelle tout refus du régime devrait mener à des conséquences immédiates. L'absence d'une telle date butoir risque ainsi de faire de l'attente de l'opposition une « attente à durée indéterminée » qui dépendrait, dès lors, du bon vouloir des Bongo. Du coup, si Ali Bongo dit « non » pendant 3 mois, un an, deux ans, quatre ans, hé bien l'opposition serait plus ou moins ballottée au gré de ce bon vouloir des Bongo. Il faut donc que l'opposition soit capable de formuler une date limite à son attente et, à partir de là, passer à l'étape insurrectionnelle d'une « Assemblée Constituante Citoyenne ».

Ce qui se dessine ici, donc, est une formule simple qui dit que, pour que sa demande de « Conférence Nationale Souveraine » ne s'enlise pas dans l'attentisme, la perte de crédit et la futilité, la demande de l'opposition a besoin de comporter une date à partir de laquelle l'opposition cesse d'attendre et passe au « plan B » qui doit être, obligatoirement, un plan insurrectionnel.

Du coup, la « Conférence Nationale Souveraine » devient, dans le processus insurrectionnel ainsi planifié, le « plan A », l'ultimatum le « déclin insurrectionnel » et l'Assemblée Constituante Citoyenne (ACOC) le « plan B » qui devra organiser la destitution pure et simple d'Ali Bongo et l'évincement du régime.

Le prétexte insurrectionnel à utiliser ici devient alors très simple et fort simple :

- L'opposition, dans toute sa « responsabilité » et tout son patriotisme, a proposé au régime Bongo/PDG un dialogue national citoyen par le biais du projet de « Conférence Nationale Souveraine » ;

- Le régime Bongo/PDG, ayant, hélas, rejeté cette offre de dialogue, il s'est lui-même exclu du dialogue national proposé et n'a laissé à l'opposition aucun autre choix que de lancer, dès l'expiration de l'ultimatum, une procédure en destitution d'Ali Bongo Ondimba et de son régime du pouvoir ;

- Cette procédure en destitution n'est possible que par l'entremise d'une procédure insurrectionnelle telle que symbolisée par la convocation et l'organisation unilatérale, par l'opposition, d'une « Assemblée Constituante Citoyenne » (ACOC) devant organiser, puis inaugurer l'avènement d'une nouvelle République au Gabon sans les Bongo.

Et voilà, donc, les deux projets précédemment perçus comme concurrents, conciliés puis réconciliés, au travers d'un déclin insurrectionnel plutôt simple ! Il fallait simplement un ultimatum pour faire basculer l'attente de la réponse d'Ali Bongo vers l'insurrection en cas de « refus » à l'expiration de l'ultimatum !

D'où l'impératif, pour ceux qui ont proposé la « Conférence Nationale Souveraine » de ne pas la voir comme une finalité en soi car elle ne peut, en l'état actuel des choses et du combat, qu'être un prétexte à une situation insurrectionnelle visant à l'évincement pur et simple du régime des Bongo.

Ceci veut dire que l'opposition devra impérativement intégrer dans sa stratégie que la « Conférence Nationale Souveraine » n'a pas, en réalité, besoin de se tenir car, au fond, elle porte les germes d'une possible compromission avec le régime. Elle doit plutôt être positionnée comme le piège à tendre au régime des Bongo pour que, une fois refusée par Ali Bongo suite à un ultimatum ferme, l'opposition puisse unilatéralement organiser la destitution du dictateur, réorganiser l'Etat et organiser des élections transparentes dans un délai de six mois.

Ce piège insurrectionnel vise ainsi, tout simplement, à exclure le régime Bongo/PDG du débat national puisque sa mauvaise volonté, par son rejet de l'offre de « Conférence Nationale Souveraine », ne lui donnerait plus, dès lors, le droit de s'exprimer dans ce débat. L'opposition devra alors, tout simplement, arracher le pouvoir par les procédures insurrectionnelles qui feront partie du « Plan pour une prise de pouvoir immédiate par le Peuple gabonais » ici proposé et demander à Ali Bongo et à ses complices de prendre le premier avion en partance pour l'île Mbanié !

E. PROCESSUS ET CHRONOGRAMME INSURRECTIONNELS

Le présent chronogramme est plus ou moins, et ce à peu de choses près, le même que celui issu de la « Concertation de Washington ». Mais il intègre aussi l'« esprit » de celui issu de la « Rencontre de Paris », notamment par le positionnement du mois de septembre comme le mois butoir de l'ultimatum.

Autrement dit, tandis que le chronogramme de la « Rencontre de Paris » se contentait d'affirmer que la « Conférence Nationale Souveraine » aura lieu en septembre sans pour autant dire par quel mécanisme cette « Conférence Nationale Souveraine » serait obtenue ou imposée, le présent « Plan pour une prise de pouvoir immédiate par le Peuple gabonais » apporte le complément stratégique qui rendrait possible non pas le projet quelque peu utopique de la « Conférence Nationale Souveraine », mais le dépassement stratégique de ce projet pour aller, directement, dans le processus insurrectionnel devant mener à l'évincement pur et simple du régime Bongo/PDG.

Nous adaptons donc ici tous ces chronogrammes pour en proposer un seul qui soit non seulement unifié, mais cohérent quant à ce qui est faisable et ce qui n'est pas faisable. Mais surtout, nous positionnons la « Conférence Nationale Souveraine » comme irréaliste et irréalisable parce que dépendant trop de la bonne volonté du régime. A la limite, elle se tiendrait après la chute du régime et pas avant, et ce sous la forme plus adaptée d'une Assemblée Constituante Citoyenne. La « Conférence Nationale » ne peut être, dans ce cas, que le « plan A » d'une dynamique insurrectionnelle devant tendre vers la destitution d'Ali Bongo.

A la suite, donc, du prétexte de la « Conférence Nationale Souveraine », nous positionnons, comme « plan B » conséquent, le projet d'« Assemblée Constituante Citoyenne » (ACOC) à déclencher immédiatement après l'ultimatum lancé au régime Bongo/PDG.

Dès lors que l'opposition gabonaise unie s'engagerait résolument et sans états d'âme, par sa propre initiative et indépendamment du régime des BONGO, dans le processus volontariste que commande la mise en place, l'organisation et la convocation d'une Assemblée Constituante au Gabon, la démarche suivante s'imposera d'elle-même :

ETAPE I : MISE EN PLACE D'UN « COMITE D'ORGANISATION ET DE COORDINATION »

L'opposition unie dans toutes ses tendances (ACR, CPPA, société civile, etc.) et autour du projet insurrectionnel tel que délimité dans le présent plan devra se réunir en assise au plus tard le 5 septembre pour la mise en place de deux projets simultanés :

- **La fixation d'une date d'ultimatum à Ali Bongo Ondimba à l'issue de laquelle sera déclenché le processus insurrectionnel** : la date butoir de cet ultimatum devra être fixée au 30 septembre, ce qui constitue une période d'attente de 25 jours durant laquelle l'opposition devra être engagée dans la mobilisation tous azimuts du Peuple de manière à le préparer à toutes les actions insurrectionnelles devant être enclenchées dès l'expiration de l'ultimatum du 30 septembre, actions dont la plus significative sera la convocation des délégués du Peuple à l'Assemblée Constituante devant destituer Ali Bongo du pouvoir. L'on comprend donc ici que cette étape sera l'étape qui accommodera, comme préalable, le projet de « Conférence Nationale Souveraine » proposé lors de la « Rencontre de Paris ». **C'est donc ce projet de « Conférence Nationale Souveraine » que tous les Gabonais défendront et soutiendront jusqu'à l'expiration de l'ultimatum, de manière à permettre à toute la nation de constater le « non » public et sans équivoque d'Ali Bongo. Autrement dit, si Ali Bongo, à l'issue de l'ultimatum, accepte la « Conférence Nationale Souveraine », eh bien alors la Conférence Nationale se tiendra bien évidemment conformément au modèle proposé lors de la « Rencontre de Paris », quoiqu'avec quelques réaménagements en timing, en finalités et en dates. Par contre, si Ali Bongo refuse la « Conférence Nationale Souveraine » (CNS), il ne restera plus qu'à s'engager sur la piste insurrectionnelle que constitue de l'Assemblée Constituante Citoyenne (ACOC). Les deux projets se complèteront ainsi merveilleusement.**

- **La mise en place d'un Comité d'Organisation et de Coordination (COCOO) de la résistance** : La fonction de ce Comité sera technique et mécanique. Son rôle sera d'étudier les modalités pratiques de l'organisation et de la convocation des Gabonais à l'Assemblée Constituante devant mettre fin au régime Bongo/PDG et, donc, de produire le canevas démocratique qui sera à même de permettre l'expression et la représentation politique de toutes les couches progressistes du Gabon à l'Assemblée Constituante. Dès lors que ce Comité ne sera qu'un Comité Technique et, donc, naturellement neutre de par la technicité de sa mission, il peut être mis en place dès le mois de septembre et comprendre (ceci n'est qu'une proposition):

- 5 représentants nommés par les partis politiques selon un mode consensuel lors de réunions conjointes ;
- 5 représentants de la société civile nommés par les associations de la société civile selon un mode consensuel ;
- 5 représentants des syndicats nommés par les syndicats en mode consensuel ;
- 5 représentants du clergé nommés par les dénominations religieuses selon un mode consensuel ;
- 5 représentants de la diaspora nommés selon un mode consensuel par zone géographique du monde (Amérique, Europe, Afrique, Asie, Moyen Orient).

Cette répartition n'étant ici que propositionnelle, n'importe quelle autre configuration pourra être envisagée, sans toutefois remettre en cause le principe de neutralité de ce Comité. Le Comité devrait s'établir dans un bureau à Libreville facilement accessible aux Gabonais qui voudront s'inscrire comme délégués de leurs groupes à l' « Assemblée Constituante Citoyenne » (ACOC). Il sera aussi possible d'envisager des bureaux décentralisés dans les provinces si possible.

Le COCOO, par la suite, aura pour missions additionnelles :

- **La production d'une Charte de l'Assemblée Constituante qui soit contraignante** : C'est cette Charte qui non seulement explicitera auprès du Peuple ce projet d'Assemblée Constituante Citoyenne (ACOC) comme une Assemblée de rupture, mais en même temps disqualifiera tout vote et toute procédure visant à détourner l'Assemblée Constituante de son caractère insurrectionnel et « souverain ». N'y seront valables que les votes et motions allant dans le sens de la rupture, de la destitution et de l'évincement du régime Bongo/PDG. Cette précaution empêchera ainsi toute motion bongoïste ou bongoisante par des infiltrés du pouvoir.

- **La mise en place d'un fonds de financement de l'Assemblée Constituante Citoyenne :** De nombreux Gabonais se posent souvent la question de savoir pourquoi les anciens pédégistes milliardaires que sont Zacharie Myboto, André Mba Obame et tant d'autres n'utilisent pas directement leurs fortunes accumulées au sein du régime des Bongo pour financer la libération du Gabon. Le BDP-Modwoam pense que l'occasion de cette « Assemblée Constituante Citoyenne » peut être une opportunité pour les anciens membres des gouvernements et régime Bongo de rendre un peu de cet argent détourné du patrimoine national aux Gabonais. Pour ce faire, il suffit de mettre en place un « Fonds de Résistance » (FONDRE) qui sera contrôlé par le COCOO et auquel chacun des leaders, mais aussi le Peuple, seraient appelés à contribuer au titre de la solidarité citoyenne et de la résistance. Chacun y mettra ce qu'il peut en fonction de ses moyens et c'est ce fonds qui servira à financer la résistance dans le cadre de l'« Assemblée Constituante Citoyenne ».

ETAPE II : DEMOCRATISATION ET ELARGISSEMENT DU DEBAT A TOUS LES GABONAIS

Dès le lancement de l'ultimatum le 5 septembre lors d'une déclaration et cérémonie solennelles qui verront la présence de tous les maillons de la société politique et civile du Gabon qui militent dans l'opposition (partis politiques, associations de la société civile, syndicats, clergé, diaspora, étudiants, etc.), les 25 jours précédant l'expiration de l'ultimatum devront faire l'objet d'une messagerie efficace de la part de l'opposition, messagerie visant à présenter, puis expliquer le projet aux Gabonais par tous les moyens possibles. Tous les acteurs politiques et associatifs vivant au pays et ceux vivant dans la diaspora devront participer à ce projet de communication et de préparation du Peuple.

Pour palier à toute tentative partisane visant au détournement du débat national vers une conception partisane ou personnelle, il faut ici très rapidement engager tous les Gabonais dans le processus démocratique en cours. Ceci consistera en un élargissement du débat à tous les Gabonais, de manière à faire de ce combat le combat démocratique de tous les Gabonais. Il suffit ici de se référer au processus de 1990 portant organisation de la conférence nationale. Lors de ce processus, et pour justement permettre l'expression politique de tous les Gabonais qui s'en sentaient le désir, il avait été demandé aux Gabonais de :

- **Créer des partis politiques :** ceci permettait à ceux ayant une vocation politique de s'organiser en vue de participer au débat national par l'entremise de leurs délégués et y apporter leurs contributions ;

- **Créer des associations, y compris des associations défendant les droits des minorités et des exclus :** ceci permettrait à ceux ayant une vocation associative de s'organiser en vue de participer au débat national par l'entremise de leurs délégués et y apporter leurs contributions ;

- **Assurer la participation des congrégations religieuses :** ceci permettrait à ces congrégations de s'organiser en vue de participer au débat national par l'entremise de leurs délégués et y apporter leurs contributions ;

- **Impliquer la diaspora :** quoique manquant comme élément constitutif lors des débats de 1990, la diaspora devra elle aussi prendre part, non pas en tant que diaspora conçue comme un corps monolithique avec un porte-parole parlant pour toute la diaspora, mais plutôt en tant que groupes qui s'organiseraient librement sous forme d'associations ou autres en vue de leur participation libre et volontariste à l'Assemblée constituante par délégués interposés au même titre que les groupes se constituant au Gabon même; n'importe quel groupe de Gabonais pourra ainsi se constituer depuis la diaspora pour aller prendre part à l'Assemblée Constituante sous l'identité qu'il se sera choisi et personne ne devra décider de confisquer le discours de la Diaspora par la désignation artificielle de gens qui auraient le droit de parler au nom de toute la diaspora ; comme dans le reste du pays, les membres de la Diaspora devront créer librement des groupes et inscrire leurs délégués au Bureau du COCOO.

- **Impliquer les étudiants et lycéens :** prévoir aussi la participation des étudiants et lycéens à ce processus ; ils peuvent élire leurs délégués en assemblée générale étudiante et apporter eux aussi leurs contributions.

Autrement dit, il faudra ici aux Gabonais s'organiser en groupes cohérents pour pouvoir prendre part à ces travaux au travers de leurs délégués. Il faudra donc, dès la fin de l'ultimatum le 30 septembre, laisser un temps d'environ deux à trois semaines pour que ces groupes se constituent tant sur le territoire national que dans la diaspora et s'inscrivent au bureau du COCOO. Pendant cette période de constitution et d'inscription, hormis l'effort éducatif que devra faire le COCOO par des tournées d'explication et d'information à travers le pays, il faudra encourager autant que se peut la tenue de causeries dans les quartiers et les villages et de colloques

citoyens et inclusifs dans les villes, de manière à faire passer le message au niveau de toutes les couches de la société gabonaise. Il faut, pour créer un maximum de mobilisation et d'engagement citoyen de toutes les portions du peuple, susciter l'engouement à participer et à s'organiser en groupes capables d'envoyer des délégués à l'Assemblée Constituante. Il faut les encourager à apporter non seulement leur voix, mais aussi leurs propositions en matière de réforme au Gabon. Il n'y a que par ce moyen que l'on pourra pleinement engager le peuple dans le processus insurrectionnel en cours.

Chaque parti politique ou association ainsi créée devra inscrire un maximum de deux délégués au bureau du COCOO. La liste des inscrits devra être publiée au plus tard une semaine avant le début des assises de l'Assemblée Constituante. Comme en 1990, il ne faudra pas avoir peur du nombre. Il y eut bien, en 1990, près de 300 associations et partis politiques spontanément déclarés et enregistrés, cela n'empêcha pas pour autant la conférence nationale de finaliser ses travaux. Dès lors que, pour une fois en 22 ans, les Gabonais auront l'occasion de s'exprimer librement, il faut faciliter, et non comprimer, cette expression par des arrangements qui la limiteraient. Ce processus de constitution des groupes devrait ainsi pouvoir se faire entre deux et trois semaines. Même s'il doit se créer 500 groupes politiques ou associatifs, il faudra tous les accepter et prendre autant de temps qu'il faudra pour assurer cette kermesse populaire au Gabon.

Le fait d'impliquer ou d'encourager la création d'autant de groupes constitués est une démarche stratégique visant à mobiliser le maximum de Gabonais et, donc, de toucher quasiment et d'engager démocratiquement toutes les couches de la population gabonaise.

ETAPE III : INSCRIPTIONS

Cette étape concerne principalement l'inscription des divers groupes constitués à l'Etape II ci-dessus au bureau du COCOO.

ETAPE IV : CHRONOGRAMME DES TRAVAUX

A ce niveau, le COCOO produira le canevas et le chronogramme qui organiseront la séquence des travaux de l'Assemblée à proprement parler. Le chronogramme épousera ainsi, grosso modo, la démarche proposée par l'opposition dans les résolutions de la « Rencontre de Paris », notamment en ce qui concernerait les étapes relatives aux travaux de l'Assemblée Constituante à proprement dit, puis à l'implémentation de ses résolutions.

Autrement dit, pour pouvoir établir un tel chronogramme, le COCOO attendra la fin de la période d'inscription des groupes constitués pour publier la liste des groupes inscrits, élaborer le programme des interventions et assurer le bon cadrage des travaux. Il devra aussi mettre en place un Comité de juristes dont la tâche sera de recueillir, dans chacun des secteurs concernés, les déclarations écrites des participants aux fins de les condenser dans le texte constitutionnel qui sortira de l'Assemblée Constituante. Une fois, donc, le canevas terminé et les dates déterminées, le COCOO convoquera les délégués à l'Assemblée Constituante.

ETAPE V : SESSIONS DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

L'Assemblée Constituante organisera ses travaux en trois grandes étapes :

- **Assemblée Plénière Constitutive Initiale:** Cette étape consistera à l'adoption de la Charte de l'Assemblée et à la Constitution des Commissions. Elle sera ensuite suivie par les séances de discours où tous les délégués des groupes inscrits liront leurs déclarations, qui ne devront pas dépasser 10 à 15 minutes chacune. Mais les délégués pourront laisser au bureau du COCOO des déclarations écrites plus longues contenant leurs idées et leurs propositions pour un Gabon nouveau. Cette phase devrait durer plusieurs jours au vu du nombre de délégués attendus sur la base de 300 à 500 groupes inscrits, voire plus ;

- **Commissions Spécialisées :** Une fois l'Assemblée plénière terminée, il faudra organiser les délégués en commissions de travail sur la base de leurs spécialités ou expertises. Chaque commission devra contenir des juristes pour faciliter le transfert des propositions en langage de juriste à même d'intégrer leurs solutions au texte non seulement de la nouvelle constitution, mais aussi à celui des nouvelles lois organiques et autres du pays ;

- **Commissions Juridiques** : Celles-ci se réuniront en troisième lieu pour fondre tous les travaux dans la version finale des textes constitutionnels et autres (nouveau code civil, nouveau code électoral, etc.) ;

- **Commissions Politiques** : Celles-ci se réuniront en parallèle pour préparer les modalités de la Transition Politique au Gabon, transition qui devra rapidement se mettre en place dès la fin de l'Assemblée Constituante ; ceci inclut la préparation du processus référendaire qui verra les nouvelles lois du pays soumises en référendum au peuple pour validation ;

- **Assemblée Plénière Constitutive Finale** : elle promulguera les nouvelles lois du pays qui seront soumises au référendum : ceci inclura, bien évidemment, la nouvelle constitution du pays.

Ces travaux pourraient prendre, entre 30 et 45 jours ou plus si nécessaire et, donc, être terminés dès fin octobre ou fin novembre, lançant ainsi le début de la période de transition.

ETAPE VI : DEBUT DE LA TRANSITION

Ici, il s'agira, pour la Séance plénière de l'Assemblée Constituante, de déclarer, dans un premier temps, la dissolution des institutions existantes, puis de nommer, dans un deuxième temps, un Comité National de Transition (CNT) qui sera composé de :

- Un gouvernement de transition de 21 membres maximum qui se chargera de gérer les affaires courantes, de soumettre la nouvelle constitution au référendum et d'organiser les nouvelles élections dans un délai de 6 mois ;
- Une Cour constitutionnelle de transition devant dire le droit durant la période de transition ;
- Une Commission électorale de transition chargée d'organiser les élections sous supervision internationale ;
- Un parlement intérimaire : La plénière de l'Assemblée Constituante elle-même pourra élire des « députés intérimaires » devant servir d'Assemblée Nationale de transition en attendant les élections générales six mois plus tard. Ces « députés » pourraient s'élever au nombre de 60 au maximum.

ETAPE VII : ELECTIONS GENERALES

Elles devraient être organisées au plus tard six mois après la fin des travaux de l'Assemblée constituante.

La force de ce processus est que c'est un processus que le régime BONGO/PDG ne peut ni contrôler ni stopper, et encore moins empêcher, à moins de décider de mettre en prison les 300 à 500 délégués constituants qui se réuniront. Ce qui est certain c'est que les Gabonais le mettront au défi d'oser le faire.

F. RESUME DU CHRONOGRAMME

Le squelette du chronogramme tel que discuté plus haut pourrait, ainsi, se lire ainsi :

- **5 septembre 2012**: lancement de l'Ultimatum à Ali Bongo, ultimatum devant expirer le 30 septembre;
- **5 septembre** : mise en place du Comité d'Organisation et de Coordination (COCOO)
- **30 septembre** : Expiration de l'ultimatum ; en cas de refus par Ali Bongo, lancement immédiat des inscriptions des groupes constitués au bureau du COCOO.
- **21 octobre** : Publication des listes des participants à l'Assemblée Constituante Citoyenne (ACOC), soit une semaine avant la session de l'Assemblée plénière de l'ACOC ;
- **21 octobre** : Convocation de l'ACOC pour le 30 octobre ;
- **30 octobre** : début des travaux de l'ACOC conformément au calendrier et principes de réforme qui suivent.

G. DU PROJET DE REFORME A PROPREMENT PARLER

G. 1. PROCESSUS EN AMONT

- **Destitution d'Ali Bongo Ondimba et du régime Bongo/PDG et Mise des forces armées et de sécurité sous la tutelle de l'Assemblée Constituante Citoyenne:** Dès son établissement, outre le décret de dissolution de l'Assemblée Nationale existante et la création du CNT, l'Assemblée Constituante, en tant que nouvelle autorité de la République, devra entériner un édit appelant les forces de sécurité et toutes les forces armées du pays à ne plus obéir au régime d'Ali BONGO ONDIMBA et, donc, à se mettre à la disposition et au service de l'Assemblée Constituante, donc du peuple. Le nouveau rôle de l'Armée et des forces de sécurité sera de protéger les populations et non de les agresser. Une procédure de destitution d'Ali Bongo sera enclenchée immédiatement dès le début des travaux. Le choix devra être donné au dictateur de prendre immédiatement l'avion pour un exil quelque part, sans quoi le Peuple ne saura répondre de sa sécurité.

- **Principes non négociables :** Quoiqu'il arrive, les Gabonais constitués devront ériger, dès le départ, des principes non négociables faisant partie de la Charte de l'ACOC préparée par le COCOO. Parmi ceux-ci, le départ inconditionnel d'Ali BONGO ONDIMBA et de son régime du pouvoir. Ali BONGO ONDIMBA doit céder le pouvoir au peuple dès la première session de l'Assemblée Constituante. Tout refus de le faire sera considéré comme un acte d'agression, donc de guerre, contre le peuple gabonais.

G.2. PROCESSUS EN AVAL

En regardant bien toutes les propositions de réforme faites non seulement par le BDP-Modwoam depuis 1998, mais aussi par la société civile gabonaise depuis 22 ans, réformes qui ressortent également de la « Rencontre de Paris » et de la « Concertation de Washington », les pistes de réformes à explorer lors de l'ACOC sont donc, entre autres :

- le retour au mandat présidentiel à 5 ans renouvelable une seule fois ;
- le rétablissement du mode de scrutin à deux tours pour toutes les élections politiques nationales ou locales.
- La réforme de la Cour Constitutionnelle, du Conseil National de la Communication, du Conseil Economique et Social et de la Commission Electorale Autonome et Permanente ;
- L'implication de la Société Civile dans toutes les étapes du processus politique ;
- La réforme de Loi électorale et la mise en place de tous les dispositifs permettant la transparence électorale, y compris la biométrie et autres outils statistiques devant permettre le contrôle et la maîtrise des flux démographiques ;
- Le redécoupage de la carte électorale en fonction du poids démographique ;
- La dissolution de toutes les agences ;
- Le rétablissement sans délai de l'Union Nationale ;
- L'arrêt des persécutions et procès politiques ;
- La cessation des mesures répressives contre la presse libre ;
- La création d'une commission d'enquête indépendante sur la gestion de la CAN ;
- La création d'une Commission Permanente Tripartite Majorité-opposition et Société Civile en vue la formulation de toutes les propositions de reformes dont le pays aura besoin dans l'avenir

Pour les quatrième et dernier points, la « Concertation de Washington » avait recommandé l'ajout de la « Diaspora », des « Syndicats », du « Clergé » et des « étudiants » car, il faut désormais, pour tout processus de réforme au Gabon, assurer la représentation, au moins, des 5 groupes que sont le gouvernement, la société civile, l'opposition, la diaspora, le clergé, les syndicats et les étudiants.

Evidemment, dès lors que le peuple gabonais se retrouverait forcé, dans le cadre de l'Assemblée Constituante ici proposée, de recourir à l'insurrection comme unique moyen de reconquérir sa souveraineté, l'heure ne serait plus naturellement aux doléances puisque de telles doléances supposeraient un arbitrage d'Ali BONGO ONDIMBA et de son régime. Du coup, de toutes ces idées novatrices et consolidatrices de la démocratie au Gabon, l'on ne retiendra que celles qui touchent à la réforme que les Constituants devront eux-mêmes mener dans le cadre de l'Assemblée Constituante.

Au vu, donc, de la situation insurrectionnelle qui sera celle de l'Assemblée Constituante,

Au vu, aussi, des excès et abus qui peuvent venir d'un seul homme égaré par l'immoralité, la soif du pouvoir et l'appât de l'enrichissement illicite, précisément comme nous le démontre l'historique d'arbitraires et d'abus résultant des 45 ans passés sous le régime dictatorial des BONGO ONDIMBA, la « Concertation de Washington » avait ajouté les modalités et propositions suivantes :

1. Adoption d'un régime parlementaire et suppression du régime présidentiel : lors des assises de l'Assemblée Constituante ici proposée, le Gabon devra se départir du système présidentiel pour embrasser pleinement un système parlementaire qui, conformément aux recommandations de la réunion de la Diaspora gabonaise à Bruxelles en mai 2009 :

- réduirait de manière draconienne les pouvoirs du Président de la république, quel qu'il soit, tout en lui enlevant le pouvoir de légiférer par ordonnance ou par décret ;
- donnerait au parlement ses pleins pouvoirs de législation tout en transférant au Parlement et au Premier ministre une bonne partie des pouvoirs traditionnellement réservés au Président de la République ;

2. Suppression du Sénat et du Poste de Vice-Président de la République : L'Assemblée Constituante devra également entériner :

- la suppression du Sénat et son remplacement par des parlements provinciaux ;
- la suppression du poste de Vice-président de la République ;

Plus particulièrement, et ce toujours sur la base des résolutions de la réunion de la Diaspora gabonaise à Bruxelles en mai 2009, nous proposons :

- que le Premier ministre soit désormais obligatoirement proposé par le parti ou la coalition majoritaire au Parlement ; il doit notamment devenir co-gestionnaire de l'Exécutif, et non plus un simple exécutant des lubies présidentielles ; par ailleurs, nous proposons que le Premier ministre soit désormais responsable devant le Parlement et non devant le Président de la République. Ainsi, seul le Parlement pourra dorénavant démettre le Premier ministre ; il deviendra ainsi une vraie autorité de l'Etat car désormais réellement capable de gouverner, mais sans risque d'inamovibilité. Autrement dit, dans sa gestion quotidienne du pays, une simple motion de défiance ou de censure par le Parlement pourra le désavouer. Ces nouveaux rapports forceront le gouvernement au travail et à l'affirmation de la moralité publique ;

- que les ministres aient désormais obligation de justifier de la gestion de leurs budgets et allocations à la fin de chaque exercice trimestriel non seulement au devant de la Cour des comptes, mais aussi devant le parlement dans le cadre de retransmissions télévisées en direct sur une chaîne publique. Les populations auront ainsi l'occasion de connaître l'utilisation réelle des deniers publics et ce que les pouvoirs publics en font.

- que des amendements soient adoptés qui feront que les cas de vacance temporaire ou définitive du pouvoir présidentiel ou autres soient désormais mieux clarifiés et mieux renforcés ; le Gabon ne doit plus jamais se retrouver dans le type de *no man's land* auquel on a assisté à l'occasion du décès d'Omar BONGO en juin 2009.

- **que le renforcement de la Séparation des Pouvoirs soit effectué d'une manière qui verrait l'introduction de multiples contre-pouvoirs**, y compris une plus forte affirmation de l'indépendance de la justice, avec notamment l'élection non seulement des Présidents des Cours composant le corps judiciaire du pays, mais aussi de la majorité des membres de ces Cours, y compris le Président de la Cour Constitutionnelle.

- **que toute tentative de modification de la Constitution soit rendue plus difficile, et surtout, qu'aucune modification de la Constitution ne soit plus possible au Gabon sans ultimement passer par le référendum.** Nous proposons, par ailleurs, qu'un Conseil Suprême résolve désormais, de manière spécifique, les conflits de séparation et d'équilibre des pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire.

- **que le Référendum devienne plus que jamais arbitre des problématiques politiques qui préoccupent la nation**, de manière à garantir le fonctionnement optimal de la République sur la base du consensus national ; nous proposons d'en faire non seulement l'ultime outil de contrôle, de correction et de redressement des actes politiques nuisibles, mais également un outil de concertation et d'entente nationale capable de donner au peuple plus de voix dans la direction politique, économique, sociale ou culturelle que doit prendre le Gabon.

- **que la loi sur les financements des partis politiques soit clarifiée** ; il serait inacceptable que des partis riches parce qu'ayant détourné l'argent de l'Etat se retrouvent avec un avantage financier incontournable, gagnant ainsi les élections par le simple fait de son avantage financier ; la seule manière de détruire cet avantage est de créer une loi interdisant aux partis politiques de faire des dons de quelque nature que ce soit aux militants ; seules les collations et/ou repas seraient autorisés dans le cadre de meetings demandant la présence de militants sous le soleil ou pendant des durées dépassant deux heures. De telles collations ne peuvent inclure des boissons alcoolisées ;

- **que, dans le cadre de la provincialisation des pouvoirs de l'Etat, les gouverneurs soient désormais élus** et qu'il soit effectué une réduction des pouvoirs du gouvernement central par le renforcement de celui des provinces ; ceci se fera par la création de Parlements et de Gouvernements provinciaux, qui joueront directement dans les provinces le rôle jadis supposé au Sénat central (dont nous avons recommandé la suppression plus haut) ; ces gouvernements provinciaux jouiront d'une allocation minimale de 25 milliards par province, avec ajustement supplémentaire en fonction de la population de chaque province ; les gouvernements locaux pourront ainsi librement décider leur politique économique locale et assurer un développement plus optimal de leurs provinces ; le contrôle des richesses et ressources naturelles restera, bien entendu, la prérogative du gouvernement central qui en assurera la redistribution équitable au travers des budgets provinciaux que le parlement national votera chaque année ;

- **que soit instituée, dans le cadre de l'informatisation totale du pays, une police informatique** devant assurer presque mécaniquement la transparence au niveau de la gestion des biens de l'Etat, et ce tant au niveau de la gestion de ce patrimoine au niveau des ministères que de l'administration publique en général ;

- **que l'âge d'éligibilité aux fonctions électives soit ramené à 18 ans pour les fonctions parlementaires locales ou nationales et à 21 ans pour les hautes fonctions de la République** ; il n'y aucune cohérence que des pays démocratiquement avancés permettent à un jeune de 18 ans de se présenter à l'élection présidentielle s'il en a la capacité, et que nous, au Gabon, fixions cet âge à 40 ans ; il faut laisser au peuple gabonais le soin de décider s'il veut élire un jeune de 21 ans au poste de Président de la République ou non.

La liste ci-dessus ne pouvant être exhaustive, mais donnant une idée assez claire de la direction que devront prendre les réformes entreprises par l'Assemblée Constituante, la « Concertation de Washington » ne pourra que saluer les propositions additionnelles qui viendront du peuple lors de la convocation de l'Assemblée Constituante.

CONCLUSION

Comme souligné tout au long de ce document, le BDP-Modwoam, sur la base des travaux de la « Concertation de Washington », pense que le contexte actuel, du simple fait du rejet par le régime BONGO/PDG du projet de « Conférence Nationale Souveraine » mis sur orbite par l'opposition, est devenu un contexte insurrectionnel qui ne s'accommode plus du tout de la notion de « Conférence Nationale Souveraine » comme finalité. Sans remettre en cause la finalité visée par ce projet, et saluant, en réalité, l'impératif selon lequel il a fallu, en effet, et

nécessairement, passer par ce projet de Conférence Nationale pour mettre le régime BONGO/PDG devant ses responsabilités, le BDP-Modwoam, comme la « Concertation de Washington », conclut, simplement, que le refus du régime de se soumettre à l'impératif de la Conférence Nationale Souveraine ne laisse plus au peuple gabonais que l'option supérieure, celle d'une Assemblée Constituante en bonne et due forme.

Autrement dit, le présent plan ne se pose aucunement en contradiction des conclusions et recommandations de la « Rencontre de Paris ». Bien au contraire, il se situe dans le prolongement logique du processus déclenché à Paris, processus ici porté dans son ultime finalité. En d'autres termes, dès lors que le régime BONGO/PDG a rejeté le projet de Conférence Nationale Souveraine, il a forcé l'opposition à mener, de manière unilatérale, les réformes requises. Or, de telles réformes ne peuvent se concevoir que dans le cadre, très technique et obligatoire, d'une Assemblée Constituante devenue, ainsi, l'étape insurrectionnelle ultime et suprême par laquelle un peuple décide de prendre sa destinée en mains.

Tout en se disant prêt à travailler et à collaborer avec toutes les forces du changement tant au Gabon que dans la diaspora qui cherchent une vraie rupture, le BDP-Modwoam en appelle donc non seulement à l'opposition gabonaise, mais aussi au peuple gabonais dans son entièreté, de se préparer à la possibilité d'une insurrection au Gabon au cas où le présent plan, qui offre à la nation le dé clic insurrectionnel tant recherché, serait accepté par le reste de l'opposition.

Dès lors que, comme nous l'espérons, la nouvelle formulation ici offerte et la feuille de route y afférente viendraient à rencontrer l'assentiment de tous les acteurs politiques, associatifs et autres engagés dans le processus de la refonte, donc de la remise à plat du système politique gabonais, le BDP-Modwoam recommande la mise sous chantier immédiate de ce processus de restitution de sa souveraineté au peuple gabonais, et ce pendant que le fer lancé dans la flamme par André Mba Obame au Gabon est encore chaud.

Le présent plan sera acheminé et présenté à tous les groupes politiques, associatifs, syndicaux et autres qui luttent en vue de l'avènement, au Gabon, d'une République démocratique dans les meilleurs délais.

Le 28 août 2012

Le Conseil Révolutionnaire
BDP-Modwoam

P.O. Box 3216 TCB
West Orange, NJ 07052, USA
Tél/Fax : 973-447-9763
<http://www.bdpmoam.org>

Pièces Jointes :

- Mémoire de la « Rencontre de Paris » du 30 juin au 1^{er} juillet 2012
- Mémoire de la « Concertation de Washington » du 28 juillet 2012
- Proposition de Nouvelle Constitution gabonaise proposée par le BDP et révisée par les Gabonais de la diaspora réunis du 30 au 31 mai 2009 à Bruxelles au sein de la Coalition Gabonaise de Refus et de Salut National.